

Cruise: Ottawa l'emporte en appel

Les essais ne violent pas la Charte mais le cabinet ne peut se soustraire à l'examen des tribunaux

par Michel C. Auger

OTTAWA (PC) — La décision du gouvernement canadien de permettre la tenue d'essais des missiles américains Cruise dans le nord de l'Alberta est tout à fait constitutionnelle. C'est ce qu'a statué, hier, la Cour fédérale d'appel dans un jugement unanime.

Mais si les cinq juges sont unanimes pour ne voir aucune violation de la Charte des droits dans la décision du gouvernement fédéral de permettre les essais du Cruise en Alberta, ils sont en désaccord quant au pouvoir des tribu-

naux de revoir certaines décisions du gouvernement.

La décision de la Cour renverse celle du juge Alex Cattanach, de la division de première instance de la Cour fédérale, qui soutenait en septembre dernier que les raisons invoquées par la coalition comportaient au moins « le germe d'une cause d'action » qui permettait à leur demande d'injonction d'être entendue sur le fond.

C'est cette décision de permettre l'audition de la cause quant au fond que le gouvernement fédéral contestait devant la Cour fédérale d'appel.

Dans cinq jugements séparés, les juges affirment que les essais du Cruise ne violent pas les droits et les libertés garantis par la Charte et qu'il ne s'agit pas d'un litige propre à être tranché par les tribunaux.

Pour le juge Géraud Le Dain, « si la Charte a élargi la portée du contrôle judiciaire, elle ne peut, toutefois, avoir pour effet d'exiger des tribunaux qu'ils tranchent des questions qui, fondamentalement, ne sont pas susceptibles d'être réglées par voie judiciaire ».

Sur la question de la violation des droits garantis par la constitution, le

juge Louis Pratte — qui présidait le banc de cinq juges — soutient que la décision de procéder à des essais du Cruise en Alberta ne viole aucunement les dispositions garantissant le « droit à la vie, la liberté et la sécurité de la personne ».

Pour le juge Pratte, « la seule sécurité que garantit cette disposition est, à mon avis, la sécurité contre les arrestations ou les détentions arbitraires ».

La protection accordée par la Charte se limite à la protection de ces droits juridiques, affirme-t-il, et « il n'est allégué nulle part que la décision de procéder

aux essais du missile Cruise au Canada, en elle-même, directement viole le droit des intimés à la vie. »

En fait, soutient la Cour, la Charte n'impose pas aux gouvernements l'obligation de prendre des mesures positives pour protéger les droits, sinon, comme l'écrit le juge James Huggessen, « le citoyen timoré craignant d'être victime d'une agression dans la rue pourrait exiger que la police lui fournisse une escorte permanente ».

Les juges insistent de plus sur le caractère hypothétique de la menace qui pèse sur les citoyens du Canada, me-

nace qui vient d'une puissance étrangère — qui n'est donc pas liée par la Charte — et qui demeure liée à l'évolution de la situation mondiale.

« On n'imagine pas que les tribunaux soient appelés à régler des situations à venir... et qu'ils aient le moyen de soumettre à leurs ordres des absents », soutient le juge Louis Marceau.

D'autre part, trois des cinq juges ont rejeté la prétention du gouvernement fédéral selon lequel les questions relatives aux affaires extérieures et à la défense nationale font l'objet de la « pré-

Voir page 14: Cruise

Columbia a encore tenu sa promesse

CAP CANAVERAL (d'après AFP, AP et Reuter) — La navette spatiale américaine Columbia s'est installée, hier, sur orbite avec ses six astronautes qui ont commencé immédiatement la série de 72 expériences à être effectuées à l'intérieur du laboratoire européen Spacelab, dans le cadre du plus ambitieux projet de coopération scientifique jamais réalisé.

Toute la nuit précédente, les météorologues américains et européens ont surveillé le ciel orageux qui s'approchait de l'aire de lancement et aussi du point d'atterrissage d'urgence, situé à Saragosse (Espagne). Mais le front nuageux devait ralentir son avance, et à 05 h 00 hier matin, la NASA a décidé de remplir les réservoirs d'hydrogène et d'oxygène liquide du puissant propulseur.

Une fois de plus, la navette spatiale a tenu ses promesses. Moins de 10 minutes après s'être arrachée du pas de tir 39-A du centre spatial Kennedy, en Floride, elle atteignait l'orbite prévue avec à son bord le Spacelab. Le vol a débuté à 16 h 00 GMT comme prévu et la navette a atteint son orbite sans problème, même si le Spacelab constituait la plus importante charge utile — 15 tonnes — qu'on lui ait jamais confiée. Le Spacelab est aussi l'appareil le plus cher jamais transporté par une navette. Il a coûté plus de \$1 milliard aux 11 pays membres de l'Agence spatiale européenne qui l'ont conçu et mis au

point.

Spacelab doit normalement être utilisé par la NASA jusqu'en 1990. D'autres vols sont prévus, en particulier un vol spécialement réservé à la République fédérale d'Allemagne, qui a défrayé 55 % de la mise au point de ce laboratoire unique.

Le caractère international du vol est confirmé par la présence à bord de Columbia du savant ouest-allemand Ulf Merbold, qui, avec son collègue américain Byron Lichtenberg, mettra le laboratoire à l'essai. Les deux hommes s'entraînent depuis 1978 pour la réalisation de cette mission.

La NASA a bon espoir de prouver au président Ronald Reagan qu'une station spatiale permanente est devenue indispensable pour faire progresser la technologie américaine et celle des pays amis. M. James Berg, administrateur de la NASA, a insisté, hier, sur le fait que la mission Columbia-Spacelab devait « ouvrir la voie à une coopération accrue avec les Européens ». La NASA se dit prête à faire démarrer les plans d'une station orbitale dès l'an prochain. Une rencontre entre M. Berg et le président Reagan est prévue jeudi à ce sujet.

Les Américains ont déjà commandé pour leur propre usage un deuxième exemplaire du Spacelab, qui a les dimensions d'un autobus. Ce laboratoire peut servir une cinquantaine de fois, croit-on. Sans le dire ou-



Le scientifique ouest-allemand Ulf Merbold attend qu'on lui ouvre la porte du tunnel reliant la navette spatiale au laboratoire européen. C'est grâce à ce laboratoire de l'Agence spatiale européenne que l'on procédera à 72 expériences scientifiques au cours de ce neuvième vol de la navette Columbia. (Photolaser AP)

vertement, la NASA mise sur la proximité de la campagne électorale américaine pour obtenir les crédits nécessaires à la construction d'une éventuelle station orbitale.

Aussitôt installé sur son orbite de

travail, située à 250 km d'altitude et inclinée de 57 degrés par rapport à l'équateur, l'équipage de la navette a procédé aux contrôles de sécurité d'usage. Puis, les deux scientifiques

Voir page 14: Columbia

Yvon Lamarre dépose son budget Le taux baisse mais le compte de taxes augmente

par Angèle Dagenais

En présentant hier à l'hôtel-de-ville de Montréal son budget de \$1,226 milliard pour 1984, le président du Comité exécutif, M. Yvon Lamarre, a annoncé une diminution de \$0,12 (du \$100 d'évaluation) du taux de la taxe foncière qui, combinée à la hausse récente du rôle d'évaluation, produira une augmentation moyenne du compte de taxes des contribuables de 3,8 %. On se rappellera que l'enrichissement moyen du rôle d'évaluation de Montréal a été fixé en septembre dernier à 7,5 % par le Service d'évaluation de la Communauté urbaine de Montréal.

Le taux uniforme de la taxe à Montréal a donc été fixé à \$2,64 du \$100 d'évaluation pour 1984 par rapport à \$2,76 l'an dernier. La taxe d'eau est maintenue à \$60 pour le secteur résidentiel et 6,5 % de la valeur locative pour les évaluations des immeubles de \$100,000 et plus baissera de \$0,43 à \$0,30.

Pour ce qui est de la taxe olympique elle demeure identique pour le secteur résidentiel (\$0,07) mais baissera de \$0,49 à \$0,42 sur les immeubles commerciaux et industriels. Enfin, le taux de la taxe scolaire est estimé à \$0,11 du \$100 d'é-

valuation comme l'an dernier et la taxe d'affaires plafonnera à 17,5 % de la valeur locative contrairement à 17,9 % l'an dernier.

Le compte de taxe des propriétaires de maisons unifamiliales n'en sera pas allégué pour autant. En effet, non seulement l'évaluation foncière des maisons unifamiliales a-t-elle augmenté d'environ 4 %, cette année mais le crédit d'impôt de 5 % autorisé par le gouvernement du Québec, dont bénéficiaient les propriétaires depuis deux ans, n'est pas reconduit pour 1984 de sorte que les propriétaires se retrouveront à payer \$0,02 de plus que l'an dernier le \$100 d'évaluation (de \$2,62 à \$2,64). Tout l'effet de la diminution de \$0,12 du \$100 d'évaluation est annulé par la perte du crédit d'impôt notamment.

Le propriétaire d'une maison unifamiliale évaluée à \$69,000 par exemple cette année (\$66,500 en 1983) paiera un compte de taxes de \$1,932 par rapport à \$1,855 l'an dernier. Le propriétaire d'une maison unifamiliale de \$115,000 paiera pour sa part \$3,182 de taxes en 1984 par rapport à \$3,055 l'an passé.

En revanche, M. Lamarre a insisté sur l'appui que son administration compte apporter à la consolidation et à l'expansion du patrimoine industriel.

Voir page 14: Le taux

Autres informations en pages 3 et 7

La SGF embauchera les chercheurs d'Ayerst, seule ou avec l'IAF

par Gilles Provost

À la « suggestion » de Québec, la Société générale de financement (SGF) a décidé de multiplier ses activités encore embryonnaires en biotechnologie et d'embaucher les quelque 85 chercheurs seniors des Laboratoires Ayerst (qui ferment leurs portes cette semaine, à Saint-Laurent).

Cette ultime planche de salut pour l'équipe d'Ayerst doit être annoncée en conférence de presse jeudi et elle a même déjà reçu l'aval du Conseil des ministres, apprend-on au ministère des Sciences et de la Technologie.

Toutefois, Le DEVOIR a aussi appris, hier, que les dirigeants de la SGF n'ont même pas encore arrêté avec précision la stratégie de développement leur permettant d'exploiter tout le potentiel de

cette équipe de recherche pharmaceutique qui demeure la plus importante au Canada.

Bien plus, les négociations se poursuivent toujours au plus haut niveau, paraît-il, pour convaincre l'Institut Armand-Frappier (IAF) d'épauler la SGF dans cette périlleuse aventure. L'institution de Laval demeure la plus importante du Québec, dans le domaine de la biotechnologie, et elle connaît un essor non négligeable à l'heure actuelle. Il est évident que l'expertise de l'Institut serait un atout de taille pour assurer le succès de la SGF, dont l'expertise demeure minimale dans ce domaine de pointe.

Quoique la direction de l'IAF ait toujours affirmé qu'elle était très intéressée à accueillir un nombre substantiel de chercheurs d'Ayerst, elle a souligné, en même temps, que ses activités commerciales prévisibles ne peuvent pas justifier des investissements démesurés dans la recherche. Pour ne pas partager le sort de la grenouille qui voulait se faire aussi grosse que le boeuf, elle a toujours réclamé que Québec lui fournisse une aide substantielle pour intégrer une équipe de recherche aussi importante.

Il y a quelques semaines, Québec a offert publiquement d'assumer tous les salaires pendant cinq ans, ce que l'IAF avait déjà refusé. En effet, l'Institut craint que les retombées économiques de cet investissement scientifique ne soient pas suffisantes pour lui permettre d'assurer la survie du laboratoire au bout de ces cinq ans.

De plus, il doit faire des investissements immobiliers importants pour loger une équipe de recherche aussi nom-

Voir page 14: La SGF



Le premier ministre chinois, M. Zhao Zhiyang, a trinqué, hier, avec M. Pierre Trudeau, au Grand Palais du peuple, à Pékin, où un banquet de bienvenue a été offert en son honneur. (Photolaser AP)

Pékin refuse de s'engager en faveur du plan Trudeau

PÉKIN (d'après AFP, Reuter et PC) — Le premier ministre chinois Zhao Zhihang ne s'est rallié, hier, à aucune proposition concrète avancée par M. Trudeau pour faire progresser la paix; il s'est contenté d'encourager le chef du gouvernement canadien à poursuivre ses efforts, revenant sur la nécessité de contrer « l'hégémonisme » des super-puissances, à ne pas détourner l'attention du véritable impératif, soit de faire pression sur les deux super-grands pour

qu'ils réduisent leurs armements. Aujourd'hui, M. Trudeau s'entretient avec le président Deng Xiaoping, dans une étape importante de sa tournée où il s'emploie à convaincre les chefs d'État de la nécessité d'une rencontre à cinq (URSS, États-Unis, France, Grande-Bretagne et Chine) pour contrer l'escalade nucléaire.

Au cours d'un dîner en l'honneur de son hôte, hier, M. Zhao Zhihang a tout de même rappelé les nombreuses initia-

tives de M. Trudeau pour détendre les relations Est-Ouest, ajoutant que le premier ministre canadien avait mérité l'admiration générale et qu'il (M. Trudeau) partage plusieurs des points de vue de la Chine sur la situation internationale. À la rencontre des chefs d'État du Commonwealth, dimanche, le premier ministre du Canada a, pour sa part, recueilli un appui unanime à son initiative de paix, sans que cela signifie

Voir page 14: La Chine

Le « casse du siècle » La valeur du butin grimpe de \$2 millions en un jour

LONDRES (D'après AFP et Reuter) — Le « vol du siècle », celui des trois tonnes d'or et de diamants dérobés samedi d'un entrepôt de l'aéroport de Londres-Heathrow, a déclenché hier une flambée du cours de l'or, à Londres et à New-York.

La semaine dernière, l'or était tombé à son plus bas en 15 mois, en Grande-Bretagne, parce qu'on craignait une hausse des taux d'intérêt américains. De \$ 373,5 l'once, il a remonté hier à \$ 400 pour clôturer finalement à \$ 393. L'envoie de l'or s'est répercutée sur les marchés de l'argent et du cuivre et a entraîné un record absolu de la bourse des valeurs, les actions des mines d'or sud-africaines montrant la voie. À New-York, le métal précieux a clôturé à \$395,20 contre \$377,10 vendredi en clôture. En cours de séance il avait atteint \$407.

Les spéculateurs croient que les propriétaires de l'or dérobé devront bientôt remplacer le métal précieux qui leur manque désormais. Trois tonnes d'or, explique un courtier de la City, c'est

Voir page 14: La valeur

Des livres pour votre ordinateur? Exigez **PSI MEMOIRE VIVE EDITESTS** Plus de 100 titres en vente en librairie/boutique informatique diffusion SCE Inc. - Tél. 935-1314

ALICE PARIZEAU
CÔTE-DES-NEIGES
ROMAN
368 pages — 16,95\$

Alice Parizeau CÔTE-DES-NEIGES

« Le Québec de 1927 à 1950 »

en vente dans toutes les librairies

Dans « Les lilas fleurissent à Varsovie » et « La charge des sangliers », Alice Parizeau a mêlé avec un rare bonheur la vérité historique et la fiction dans la Pologne d'hier et d'aujourd'hui.

Dans *Côte-des-Neiges*, c'est le Québec de 1927 à 1950 qu'elle fait revivre à travers ses personnages. Le courage, l'ambition et la réussite économique et sociale de Madeleine et de Thomas sont aussi celles du peuple québécois qui prend conscience de sa force.

Éditions Pierre Tisseyre



Marcel Pepin

Plainte de la CSN au sujet des lois 70 et 105 Québec est « acquitté » par le BIT

QUÉBEC (PC) — Le conseil d'administration du Bureau international du travail (BIT) a conclu que le gouvernement du Québec était justifié d'imposer des diminutions de salaires aux travailleurs du secteur public, par ses lois 70 et 105, en décembre dernier.

La plainte déposée à cette époque par la CSN était soutenue par la Confédération mondiale du travail, dont l'ex-président de la CSN, M. Marcel Pepin, a assumé la présidence de 1973 à 1982.

« L'acquiescement » du gouvernement du Québec a été confirmé jeudi dernier par Mme Béatrice Fauchère, adjointe du repré-

sentant de la Conférence mondiale, devant le Bureau international du travail.

La syndicaliste n'a pas caché sa déception, au cours d'une interview téléphonique, devant les conclusions et recommandations de l'organisme tripartite, reconnu par les Nations unies.

Le dossier est, de plus, étiqueté « définitivement réglé », ce qui signifie que le gouvernement du Québec ne sera pas tenu de prouver s'il a suivi les recommandations qui lui sont faites. Celles-ci l'incitent à prendre des mesures pour rétablir des relations de négociation avec les syndicats touchés.

Le BIT prie, par ailleurs, le Québec de ne pas maintenir jusqu'en 1985 le retrait du

droit de grève des enseignants, en vertu de la loi 111. Les enseignants ne sont pas considérés comme un service essentiel.

La décision du BIT repose sur une analyse voulant que le gouvernement québécois se soit efforcé de négocier des conventions collectives avec ses syndicats du secteur public et qu'il ait effectivement réussi à conclure des contrats de travail ou ententes avec plusieurs.

Le BIT convient que les réductions de salaires imposées par les lois 70 et 105 atteignent parfois 18 %, mais retient que la situation au Québec forçait le gouvernement à recourir à une telle politique.

Une infirmière est soupçonnée d'avoir débranché le respirateur Mort suspecte à l'hôpital Saint-Michel

par Rodolphe Morissette

Le Bureau du coroner du district de Montréal a entrepris, hier, d'enquêter sur la mort, tenue pour suspecte, d'une personne âgée qui était branchée sur un respirateur artificiel à l'hôpital Saint-Michel de Montréal.

L'enquête, instruite devant le coroner Roch Héroux, doit déterminer s'il y a responsabilité criminelle en l'occurrence. Une infirmière de Saint-Michel, Mme N. (qui n'est pas encore accusée) est soupçonnée d'avoir débranché et le respirateur et son système d'alarme.

On ignore encore si l'information soumise à la police émane de la famille de la défunte ou de la direction de l'hôpital. Précisons toutefois que la famille n'était pas représentée par un avocat à l'audience d'hier, tandis qu'un procureur parlait au nom de l'hôpital.

Le 28 janvier dernier, Mme Fiorina Derrico, âgée de 69 ans, arrive, inconsciente, à Saint-Michel, transportée par ambulance. Le diagnostic du médecin qui

l'accueille : elle a eu d'abord (chez elle) un accident cardiaque, probablement un infarctus du myocarde. Celui-ci a eu pour effet de provoquer un accident cérébrovasculaire (ACV), lequel a plongé à son tour la malade dans le coma.

Mme Derrico ne peut respirer par elle-même. On la branche d'emblée sur un respirateur artificiel (le Bird) de type MA-1. Elle passe quelques heures à la salle d'urgence, puis est conduite à l'unité des soins intensifs de l'hôpital, qui comprend quatre lits.

Le Dr Hélène Mandeville, qui fut le deuxième médecin à voir la patiente le 28 janvier, a résumé ce qu'elle avait retenu de la situation : « La patiente n'avait aucune respiration spontanée, même après avoir été reliée au respirateur. Coma profond. Aucune réaction à la douleur. Malade très hypothèque. Pronostic très mauvais. Peu de chances de survie. »

Le médecin a revu la patiente plus tard dans la nuit. Son état n'avait pas varié. « L'activité cérébrale de la patiente était très réduite »

et son état, « très critique ». Le Dr Mandeville confirme un « pronostic très sombre ».

Le lendemain, le samedi 29 janvier, le Dr Gilbert Gosselin, cardiologue de Saint-Michel, est appelé à constater le décès de Mme Derrico. Il faisait sa tournée quotidienne. Rendu à l'unité des soins intensifs, une infirmière l'informe du décès présumé. Il enregistre le fait à 17 h 20. Le Bird était toujours à côté de la patiente, mais il était débranché. Le Dr Gosselin ne saurait dire ni depuis combien de temps l'appareil ne fonctionnait pas, ni depuis quand la malade avait trépassé.

Ce deuxième médecin, invité à titre d'expert, a précisé qu'une personne incapable de respirer par elle-même et qu'on relie à un respirateur artificiel meurt normalement dans les cinq à 15 minutes (suivant son âge et sa condition physique) après qu'on débranche l'appareil, si on décide de la faire.

Les trois avocats, celui de la Couronne, celui de l'infirmière soupçonnée et celui de l'hôpital Saint-Michel, ont ad-

mis conjointement, hier, que Mme Derrico était morte d'une insuffisance du myocarde et qu'il s'agissait d'une mort naturelle, non violente », ce qui de soi n'écarte pas l'hypothèse d'une interruption, criminelle ou non, du traitement.

M. Maurice d'Astous, un représentant de la firme Puritan-Bennett, qui fabrique les respirateurs artificiels utilisés par Saint-Michel et qui avait vérifié leur fonctionnement dix jours avant le décès de Mme Derrico, a expliqué le mécanisme d'alarme dont est doté l'appareil MA-1.

L'alarme fonctionne à l'aide de piles. Il n'est donc pas affecté par une panne d'électricité. Un bouton per-

met de vérifier constamment la qualité des piles. À partir d'un certain seuil de la pression de la ventilation dans l'appareil, l'alarme sonore se met en marche (75 décibels : à peu près le bruit d'un détecteur de fumée), suivant le nombre de ventilations expirées à la minute ou si la ventilation cesse.

Le système d'alarme peut se fermer de deux façons. Un clapet permet de le fermer tout court, ce qu'on fait normalement quand on range l'appareil si l'on en a terminé. On peut également fermer, pour 120 secondes à la fois, le système d'alarme sonore, tandis qu'un voyant lumineux continue d'indiquer, visuellement seulement, la situation d'alarme.

Si l'appareil est débranché de la sortie électrique par erreur ou si une fuite d'air survient, le système d'alarme se met en marche automatiquement, à moins que quelqu'un ait abaissé le clapet qui en empêche le fonctionnement.

L'enquête du coroner vise à éclaircir les circonstances de la mort de Mme Derrico. La Couronne fera entendre une dizaine de témoins des faits qui entourent la mort présumée mystérieuse. L'infirmière soupçonnée d'avoir joué un rôle important dans cette affaire n'a été avisée de l'enquête que le 16 novembre et ses avocats, deux jours plus tard. Aussi ceux-ci ont-ils obtenu qu'on reporte la suite de l'audition des témoins au mois de janvier.

Le ministère du Revenu s'intéresse toujours aux « délinquants » fédéraux

QUÉBEC (PC) — Les « procédures administratives » se poursuivent au ministère québécois du Revenu au sujet des députés, ministres et sénateurs fédéraux qui n'ont pas payé leurs impôts au Québec en 1982, vient de confirmer le sous-ministre, M. Alban d'Amours.

Quelque soit leur titre ou leur poste, les « délinquants » seront traités sur le même pied que tous les autres contribuables, c'est-à-dire avec « intelligence et civisme », a indiqué M. d'Amours.

Un certain nombre de députés, ministres et sénateurs qui représentent le Québec à la Chambre des communes ou au Sénat, mais qui ont choisi de résider de façon permanente à Ottawa, sont visés par deux mesures mises de l'avant par le Québec récemment.

La première est une loi adoptée par l'Assemblée nationale en juin 1982 et qui stipule que toute personne qui réside au Québec immédiatement avant son élection ou sa nomination est réputée être citoyen québécois et doit, à ce titre, payer ses impôts au Québec.

La deuxième, annoncée

par le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, en juin 1983, exempte d'impôt pour l'année financière 1982 les députés, ministres et sénateurs qui prouvent que, cette année-là, ils ont déjà payé leurs impôts dans une autre province.

Pour jouir de cette remise, les intéressés devront cependant fournir la « preuve documentaire » au ministère québécois du Revenu qu'ils ont déjà payé l'impôt dans une autre province, et leur nom sera déposé à l'Assemblée nationale, tel que le prévoit la loi sur les remises d'impôt.

Même le ministre québécois du Revenu, le péquiste Alain Marcoux, n'est actuellement pas au courant de l'évolution du dossier personnel de chaque représentant fé-

déral face au fisc québécois, a indiqué le sous-ministre.

« Je m'abstiens de lui montrer le dossier, pour qu'il ne coure pas le danger de se retrouver dans un contexte politique », a dit M. d'Amours.

En août 1983, le ministère québécois du Revenu a fait parvenir aux députés fédéraux qui n'étaient pas en règle avec le fisc une mise en demeure.

Une vingtaine de députés, ministres et sénateurs fédéraux du Québec ont été avisés, en août dernier, de fournir leur déclaration de revenus pour l'année 1982.

Payer des impôts au Québec pour un député fédéral représente des déboursés additionnels de l'ordre de \$3,000 par année. Pour un ministre, la différence se traduit par une perte de \$5,000.

Selon l'Association des consommateurs, le Canada a un système impérial... avec des mesures métriques !

OTTAWA (PC) — L'Association des consommateurs a reproché au gouvernement fédéral, hier, de tolérer au Canada « le système impérial avec des mesures métriques ».

C'est ainsi, a précisé l'association, que le café, par exemple, se vend en paquets de 369 grammes, au lieu de 400 ou 500 grammes, ce qui éviterait toute confusion.

L'appui de l'Association à la conversion métrique au Canada a toujours été basé sur certaines présomptions, dont l'une était qu'il y aurait des paquets logiques et plus simples, a déclaré la présidente de l'Association, Mme Barbara Shand.

« La négligence du ministère fédéral de la Consommation et des Corporations à insister pour la conversion de la grandeur des paquets a laissé le consommateur avec le pire au monde : un système impérial avec des mesures métriques. »

L'Association a donc menacé, pour exercer une certaine pression, de retirer ses représentants des comités sectoriels

établis pour veiller à la conversion au système métrique dans des industries précises.

Mme Gina Hartley, présidente du comité du système métrique de l'Association, a signalé, pour sa part, que les consommateurs ne possèdent bien souvent que deux ou trois votes sur 20 au comité sectoriel et qu'ils pouvaient facilement être renversés par représentants de l'industrie.

« Nous sommes inquiets de constater que les meilleurs intérêts des consommateurs ne sont pas nécessairement comblés », a dit Mme Hartley dans une interview téléphonique d'Abbotsford, en Colombie-Britannique.

C'est l'industrie, et non la Commission du système métrique, qui est à blâmer, a ajouté Mme Hartley. Parce que le gouvernement a laissé la conversion volontaire dans la plupart des secteurs, la commission ne peut pas obliger l'industrie à adopter des politiques contre sa volonté, même si le bénéficiaire en serait le consommateur.

Au bout de chaque cigarette

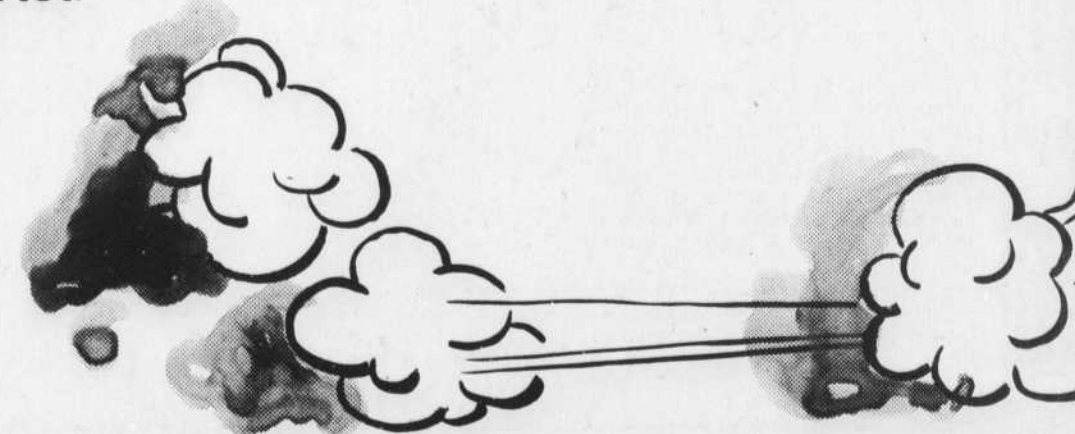
Un seul filtre: vos poumons



NOS PRIX SONT BAS POUR VOUS FAIRE MONTER

Des tarifs comme vous n'en reverrez pas de si tôt.

PARIS	598 \$	Aller-retour en semaine Tarifs sujets à conditions
LONDRES	498 \$	Aller-retour en semaine Tarifs sujets à conditions
DÜSSELDORF	588 \$	Aller-retour en semaine Tarifs sujets à conditions
ZURICH	648 \$	Aller-retour en semaine Tarifs sujets à conditions



	LONDRES	PARIS	DÜSSELDORF	ZURICH
Séjour minimum	7 jours	7 jours	7 jours	7 jours
Séjour maximum	30 jours	30 jours	3 mois	3 mois
Départs	Du 25 déc. 1983 au 31 janv. 1984	Du 25 déc. 1983 au 31 mars 1984	Du 25 déc. 1983 au 26 mai 1984	Du 25 déc. 1983 au 26 mai 1984
Retours	Au plus tard le 1 ^{er} mars 1984. Les retours ne peuvent s'effectuer du 2 au 6 janvier 1984	Au plus tard le 30 avril 1984	-	-
Frais d'annulation	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$

CONDITIONS: Réservations 21 jours à l'avance. Les billets devront être payés lors de la réservation ou au moment de la livraison. Le nombre de sièges est limité. Certains vols peuvent même déjà afficher complet. Les tarifs et conditions peuvent changer sans préavis. Les tarifs sont sujets à l'homologation gouvernementale. Les tarifs de fin de semaine sont légèrement supérieurs. Taxe d'aéroport en sus.

Réservez tout de suite! Le nombre de places est limité!

Communiquez avec votre agent de voyages ou avec les bureaux d'Air Canada. 6445, boul. Décarie / 276, rue St-Jacques Ouest / 3, Place Ville-Marie 6ième étage, Plaza Alexis Nihon / 7091, rue St-Hubert / 1019, boul. de Maisonneuve Ouest au téléphone: 931-4411. MENTIONNEZ LA PROMOTION DRF 715.

AIR CANADA



Prêt à partir est une marque de commerce d'Air Canada. Détenteur d'un permis du Québec.

LE BUDGET 1984 DE LA VILLE DE MONTRÉAL

La politique de développement économique de Montréal vise l'expansion industrielle

par Alain Duhamel

La politique de développement économique de Montréal s'appuie avec insistance sur l'expansion industrielle, se distinguant en cela des politiques des gouvernements supérieurs en ce qu'elle refuse d'identifier le secteur tertiaire comme l'unique élément moteur de son expansion.

« Le train de l'économie bloque très rapidement lorsqu'il ne reste que les wagons de service pour le pousser », affirme le président du Comité exécutif, M. Yvon Lamarre, dans son analyse de la situation économique montréalaise.

« Les avantages qu'offrent les nouvelles technologies, ajoute-t-il, résident, certes, dans la recherche et la mise au point, mais surtout dans les applications qui peuvent en être faites dans les industries plus traditionnelles. Ceci signifie qu'il y a probablement, et même davantage, de possibilités, notamment en termes d'emplois, dans le vêtement, l'alimentation, la chaussure, le meuble ou le transport que dans l'informatique ou la biotechnologie, pour autant que les entreprises en cause feront l'effort nécessaire pour adapter les nouvelles technologies aux besoins de leurs secteurs. »

L'administration municipale reste convaincue que l'expansion économique passe par la modernisation et le virage technologique dans le secteur manufacturier traditionnel de Montréal, et compte y contribuer en diminuant la charge fiscale des entreprises et en lançant, en 1984, l'opération *Montréal, ville industrielle*.

Outre la diminution du taux d'imposition de la taxe foncière générale (de \$2,76 à \$2,64), la Ville de Montréal réduit la surtaxe sur les immeubles évalués à \$100.000 et plus de \$0,43% à \$0,30; le taux de la taxe spéciale olympique de \$0,49 et 3/5 à \$0,42 et 9/10; supprime la taxe sur le capital des banques et baisse de quelques dixièmes le plafond du taux d'imposition de la taxe d'affaires (de 17,93% à 17,50%) calculé selon la valeur locative des immeubles de commerce et d'industrie.

Toutes ces mesures fiscales ont pour effet de limiter la croissance des revenus des secteurs industriel et commercial



Yvon Lamarre

(Photo Jacques Grenier)

à une moyenne de 3,8%. Ainsi, un immeuble d'industrie évalué à \$5,3 millions en 1984 paiera \$322,093 en taxes municipales, une hausse de 4%. Un immeuble de commerce évalué à \$417,300 paiera \$24,488 en taxes municipales, une hausse de 2,7% sur l'année 1983.

Bien que le gouvernement du Québec se désengage progressivement du programme de crédit de la taxe d'affaires aux petites et moyennes entreprises, l'administration municipale a résolu de le maintenir intégralement à son propre compte de telle sorte que le taux d'imposition de la taxe d'affaires sur les PME peut descendre jusqu'à 13%. Ce faisant, elle adopte à l'égard des PME une politique différente de celle qu'elle a à l'égard des immeubles unifamiliaux et multifamiliaux puisqu'elle n'a pas voulu prendre à son compte — et ne l'a pas demandé au ministère des Affaires municipales — le crédit de taxe de 5% et de 2,5% qu'une loi de l'Assemblée nationale lui permettait d'accorder jusqu'à cette année.

L'opération *Montréal, ville industrielle* consiste à transposer les principes de l'opération *20.000 logements* au domaine de la promotion industrielle. L'administration municipale se propose donc d'acheter des terrains, de les regrouper et de les équiper pour les revendre ensuite à des entreprises désireuses de s'engager à construire.

Elle poursuivra ses programmes d'aide à l'expansion et à la modernisation (PROCIM) qui lui permettent d'accorder des avantages fiscaux aux entreprises. En 1983, l'administration municipale estime que ces programmes ont contribué à des investissements immobiliers de \$23,7 millions, à des investissements en machinerie de \$60 millions, à la conservation de 4.120 emplois et à la création de 363 nouveaux emplois.

Dans la mesure où les gouvernements recherchent en ce moment des projets susceptibles de favoriser la relance, la Ville de Montréal pour sa part les encourage fortement à par-

ticiper à ces initiatives dont l'efficacité n'est plus à démontrer » a dit M. Lamarre.

Le président du Comité exécutif a, au passage, clairement indiqué que la Ville de Montréal n'acceptera pas que l'expansion du port se fasse ailleurs que dans l'île de Montréal. Le port emploie, directement et indirectement, environ 17.000 personnes. « Compte tenu des effets d'entraînement du port sur l'économie de la métropole, il est impensable pour la Ville de Montréal que cette expansion se fasse, comme cela a déjà été suggéré, à 40 ou 50 kilomètres en aval du fleuve. »

Le budget de 1984, placé sous le thème de l'expansion industrielle, indique cependant une diminution de 7% des prévisions de dépenses en aménagement et en mise en valeur du territoire (\$66,7 millions contre \$71,4 millions) où l'essentiel des dépenses municipales en faveur de l'expansion industrielle devraient se trouver. L'administration municipale explique cette contradiction apparente entre son discours économique et son budget en indiquant qu'elle effectuera en cours d'année des virements de crédits nouveaux puisés à même des dégagements budgétaires qui surviendront.

Le budget de la Commission d'initiative et de développement économique de Montréal (CIDEM) augmente de 17%, passant de \$7,3 millions à \$8,6 millions. Avec le secrétariat administratif (17,9%) et le service du personnel (26,3%), la CIDEM a le budget qui croît le plus en 1984. Dans les autres services municipaux, les dépenses diminuent ou augmentent d'un pourcentage variant entre 4 et 7%.

Un surplus de \$38 millions

par Alain Duhamel

La Ville de Montréal estime à \$38 millions le surplus budgétaire qu'elle dégagera de l'exercice 1983 et qu'elle verse immédiatement aux revenus de son budget de l'année 1984.

Il s'agit du plus important surplus budgétaire annuel de l'administration municipale depuis que M. Yvon Lamarre a accédé à la présidence du Comité exécutif, en 1979. Le surplus est attribuable à des revenus plus importants que prévus (\$32 millions) et à des dépenses moins élevées que ne le prévoyait le budget de cette année. À cette somme s'ajoute un surplus de \$1,3 million hérité de l'exercice 1982.

Ces surplus couvrent amplement le manque à gagner, évalué à \$34,8 millions, provenant des réductions dans les taxes d'imposition.

Le revenu des taxes foncières, qui représente 41,5% des revenus municipaux, augmente de 3,9% et passe à \$508,5 millions. L'essentiel de ces revenus accrus provient de la taxe foncière générale qui rapportera à la Ville \$32,3 millions de plus, une croissance de 7,3%.

Compte tenu de la réduction de la surtaxe sur les immeubles d'industrie et de commerce, l'administration municipale percevra de cette source \$5,8 millions de moins, une diminution de 22,7% de son rendement.

La taxe d'affaires, qui compte pour 12,9% de ses revenus, lui rapportera 9,3% de plus l'an prochain. Les revenus bruts de cette taxe sont évalués à \$166,9 millions auxquels il faut soustraire le crédit de taxe aux petites et moyennes entreprises pour obtenir un revenu net de \$157,9 millions.

Avec le revenu de la taxe d'eau et de service, dont le rendement croît de 9,7% (elle rapporte \$93,4 millions), le revenu de la taxe d'affaires constitue la source dont la croissance, en proportion, reste la plus élevée.

McGill

Faculté de génie

Allocations de 1 500 \$

Génie Minier

Génie Métallurgique

Le département de génie minier et métallurgique de McGill offre 20 allocations par année, d'un montant de 1 500 \$ chacune, aux étudiants s'inscrivant en génie minier ou métallurgique. Tout étudiant s'inscrivant à l'un de ces programmes d'orientation professionnelle peut s'attendre à voir son allocation renouvelée chaque année durant ses études de B.Eng., pourvu qu'il obtienne de bons résultats. Pour de plus amples renseignements et pour vous procurer les formulaires de demande, veuillez remplir le coupon ci-dessous et l'envoyer à l'adresse indiquée, ou téléphoner au no (514) 392-5701.



Prof. J. Gruzleski, directeur du département de génie minier et métallurgique, Université McGill, Pavillon Frank Dawson Adams, 3450, rue University, Montréal, PQ, H3A 2A7

Veuillez me faire parvenir des renseignements ainsi que des formulaires de demande en ce qui concerne les allocations de 1 500 \$.

Nom
 Adresse
 Ville
 Province Code

Exemples de variation dans les comptes de taxes 1984-1983 après le crédit municipal (voir note)

	Valeur foncière		Écart		Taxe globale		Écart	
	1984	1983	\$	%	1984	1983	\$	%td
Maison unifamiliale	\$ 69 000	\$ 66 500	2 500	3,8	\$ 1 932	\$ 1 855	77	4,2
Duplex	\$ 64 400	\$ 60 000	4 400	7,3	\$ 1 806	\$ 1 722	84	4,9
Triplex	\$ 64 000	\$ 58 800	5 200	8,8	\$ 1 796	\$ 1 688	108	6,4
Multiplex	\$102 900	\$ 93 100	9 800	10,6	\$ 2 791	\$ 2 643	148	5,6
Conciergerie	\$756 100	\$704 000	52 100	7,4	\$23 583	\$23 057	526	2,3
Commerce (propriétaire-occupant)	\$ 89 400	\$ 83 300	6 100	7,3	\$ 4 811	\$ 4 584	227	5,0
Commerce (propriétaire-occupant)	\$417 300	\$388 900	28 400	7,3	\$24 488	\$23 838	650	2,7
Industrie	\$670 300	\$606 100	64 200	10,6	\$40 212	\$38 524	1 688	4,4
Moyenne pondérée du secteur résidentiel								4,3
Moyenne pondérée du secteur commercial et industriel								3,8

Incluant la taxe foncière, la taxe d'eau et de services, la taxe olympique, la surtaxe foncière et la taxe d'affaires lorsque ces taxes s'appliquent aux dits exemples.
 Note: en 1983, le crédit municipal était de 5% pour la maison unifamiliale et de 2,5% pur les duplex et les triplex.

Les dépenses croîtront de 3.9 %

par Angèle Dagenais

Malgré les hausses incompressibles des avantages sociaux de ses employés et des fonds de retraite des pompiers et policiers (33%) s'élevant à plus de \$100 millions cette année, la Ville de Montréal a plafonné la croissance de ses dépenses à 3,9% pour l'année 1984, ce qui constitue, au dire du président du Comité exécutif, M. Yvon Lamarre, « une performance remarquable ».

C'est au chapitre de l'administration que la Ville connaît la hausse la plus substantielle de ses dépenses (11%) portant cette fonction du budget de \$147 millions à \$163 millions. La quote-part

de Montréal au budget du Service de police de la CUM (de \$237 millions à \$258 millions) augmente également de façon notable : 8,8%. Le service de la dette, pour sa part, qui constitue la plus grosse dépense de la Ville de Montréal chaque année, connaît une augmentation « moyenne » de 3,7% cette année, se chiffrant à \$276 millions.

L'effectif des fonctionnaires de la Ville de Montréal s'est accru de 32 unités parmi les cols blancs et a baissé de quelque 396 unités chez les cols bleus. Par ailleurs, M. Lamarre était fier d'annoncer que grâce à son programme de subvention à la

renovation (PROCIM), il avait permis à l'entreprise privée de consolider 4.120 emplois et d'en créer 363 nouveaux.

La quote-part de Montréal au transport en commun passe, en 1984, à \$73,8 millions. L'enlèvement de la neige coûtera, par ailleurs, \$42,7 millions.

La fonction « aménagement et mise en valeur du territoire », un accent développé par la présente administration depuis plusieurs années et l'élément de « continuité » de ce budget par rapport aux années antérieures, selon les termes mêmes employés par M. Lamarre au cours de sa présentation,

connaît curieusement une diminution de croissance de 6,6%, passant de \$71 millions à \$66 millions.

Les quatre grands programmes de cette fonction seront l'aménagement du territoire (\$13 millions), le développement économique (\$8,8 millions), la rénovation urbaine (\$18,8 millions) et le développement urbain (\$26,2 millions). Les subventions de Montréal à la rénovation des immeubles seront de \$3 millions cette année et l'administration a réservé un montant de \$1 million pour subventionner les propriétaires qui auront apporté des modifications à leur raccordement électrique dans le cadre du programme PEP (Programme d'enlèvement des poteaux).

L'Institut canadien des affaires africaines



المعهد الكندي
للشؤون الأفريقية

PRÉSENTE UN SÉMINAIRE SUR:

Santé et Développement

Une Stratégie pour le transfert de la Technologie médicale et paramédicale en Afrique et dans les Caraïbes

CONFÉRENCIER INVITÉ AU SÉMINAIRE
Mr. Marc BAZIN

Chef de la Délégation de la Banque Mondiale aux nations-Unies
Ancien Ministre des Finances de Haïti

avec la participation du
 MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES Division Commerce international
 MINISTÈRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR (D.A.L.A.O.) du Québec
 AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (Division Santé-Population)
 CENTRE DE RECHERCHES EN DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (Division-Santé)
 PATH INTERNATIONAL (Program of Appropriate Technology in Health)
 Mrs. les AMBASSADEURS DES PAYS D'AFRIQUE
 L'ASSOCIATION DES MÉDECINS HAITIENS EN AMÉRIQUE DU NORD
 L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE AU CANADA
 LE MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES DU QUÉBEC
 LA BANQUE MONDIALE

Le Séminaire est ouvert aux manufacturiers et aux consultants en Santé.
 DATE: 5 décembre 1983 à 9h. A.M.
 LIEU: CENTRE SHERATON
 1201, Boul. Dorchester Ouest
 Frais de participation:
 Compagnies 100\$ Consultants: 60.\$
 Date limite d'inscription: 30 Nov. 1983

Pour tous renseignements:
 Appeler G. VALLEE,
 AFRO-CAN COMMUNICATIONS
 615 Boul. Dorchester O. # 480
 MONTRÉAL, H3B 1P6
 Tél.: 514-861-8349

15 000 VISITEURS SONT VENUS... 5 000 SONT ARRIVÉS TROP TARD!

Plus de 15 000 personnes ont visité le Sanctuaire du Mont-Royal. De ce nombre, au moins 5 000 ont été déçues d'apprendre que les résidences qui les intéressaient étaient déjà achetées par des propriétaires avisés.

Cependant... **IL N'EST PAS TROP TARD!**



La construction de la PHASE II du Sanctuaire du Mont-Royal a débuté et déjà, certains modèles ne sont plus disponibles. Toutefois, si vous faites vite, vous pourrez enfin acquérir la résidence de votre choix.

N'attendez pas qu'il soit encore trop tard. Cette fois, prenez une décision **immédiatement.**

le sanctuaire
du mont-royal

BUREAU DES VENTES: 6000 CHEMIN DEACON, MONTRÉAL, TEL.: 738-6000. (De préférence sur rendez-vous)

- 107 résidences de prestige offrant la même qualité incomparable.
- Environnement toujours aussi spectaculaire: superbe boisé à dix minutes du centre-ville.
- 1 ch. à c.: 1 037 pi ca: 105 500\$.
- 2 ch. à c.: à compter de 1 329 pi ca: 127 000\$ et plus.
- 3 ch. à c.: à compter de 1 710 pi ca: 162 000\$ et plus.
- Penthouses: à compter de 2 357 pi ca: 362 000\$ et plus.
- Occupation: été 1984.

L'Université de Sherbrooke inaugure un centre de conception assistée par ordinateur

par Gilles Provost

De plus en plus engagée dans les services à l'industrie électronique, l'Université de Sherbrooke a inauguré, vendredi dernier, un centre de conception assistée par ordinateur, destiné à sa filiale industrielle : la Société de micro-électronique industrielle de Sherbrooke (SMIS).

En fonction depuis environ deux ans, cette dernière veut aider les PME à demeurer concurrentielles en mettant à leur portée toutes les ressources de la micro-électronique moderne. Sa clientèle est formée à 75 % d'entreprises québécoises, mais on y retrouve aussi des firmes de l'Ontario et des États-Unis.

La SMIS s'est engagée à utiliser d'abord ce nouvel équipement pour répondre aux besoins de sa clientèle industrielle en matière de composants et de

systèmes micro-électroniques. S'il reste du temps, le centre pourra aussi contribuer à la formation des ingénieurs et à la recherche appliquée des professeurs de Sherbrooke, prévoit le protocole conclu entre l'université et les deux organismes subventionnaires québécois (le ministère des Sciences et de la Technologie ainsi que l'OPDQ).

Même si le nouvel appareillage inauguré vendredi est d'abord destiné à faciliter la conception de « puces » électronique intégrées et de circuits imprimés ou hybrides, il possède, par surcroît, les logiciels requis pour faire de la conception mécanique ou architecturale et du design, a expliqué au DEVOIR M. Bernard Gilbert, responsable du développement du matériel pour la SMIS.

« Fabriqué aux États-Unis par Computer Vision, ce système est le meilleur qui soit pour fabriquer des circuits électroniques, et c'est d'abord pour cela que

nous l'avons choisi, explique M. Gilbert. Cependant, nous avons aussi négocié l'achat de logiciels diversifiés pour multiplier les usages et offrir ainsi des services complets à l'entreprise québécoise. »

Les nouvelles installations de la SMIS, à Sherbrooke, constituent l'embryon du Centre québécois de recherche en conception et en fabrication assistée par ordinateur (CAO/FAO), dont Québec a déjà annoncé la création imminente. Il s'agirait d'un « centre éclaté » qui aurait des pieds-à-terre dans plusieurs régions du Québec et qui viserait à tirer parti des maigres ressources humaines disponibles dans les universités et cégeps, un peu comme on le fait dans l'Estrie.

Les subventions du gouvernement de Québec totalisent \$1,4 million et couvrent à la fois l'équipement (\$850,000) et les frais de fonctionnement pendant trois ans.

Québec désassure le traitement des varices par injections sclérosantes

par Renée Rowan

Jusqu'à maintenant, le traitement des varices par injections sclérosantes en cabinet de médecin a été défrayé par l'assurance-maladie. Un projet de modification au règlement, publié dans la Gazette officielle le 26 octobre dernier, et qui devait entrer en vigueur vendredi dernier, stipule que ce service n'est plus admissible au répertoire à moins qu'il ne soit rendu dans un centre hospitalier.

« Cela est inacceptable », a déclaré le Dr Clément Richer, président de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec. « En désassurant ce service, a-t-il noté, on va créer deux classes de patients : ceux qui sont à l'aise et qui peuvent, en

payant, se faire traiter rapidement au cabinet du médecin et ceux qui vont aller à l'hôpital où la liste d'attente est de un à deux ans. »

Précisons qu'il s'agit ici d'un traitement pour fins médicales et non pour des raisons d'esthétique, comme par exemple le traitement des petites veines rouges ou bleues qui viennent souvent déparer l'apparence des jambes. L'injection de substances sclérosantes pour ce type de traitement n'a jamais été payé par l'assurance-maladie.

« La désassurance du traitement des varices hors d'un centre hospitalier est d'autant moins justifiée, a poursuivi le Dr Richer, que la FMOQ a accepté de ne pas

recourir à la surfacturation... Avec une telle mesure, on va être obligé de facturer, mais forcé de le faire par le ministère des Affaires sociales. »

La position de la FMOQ rejoint celle de la Société canadienne de phlébologie qui dénonce, elle aussi, la désassurance de tous les services reliés au traitement des varices par injections sclérosantes, une méthode dont la valeur scientifique est reconnue non seulement ici, mais en Europe et aux États-Unis.

Dans une lettre adressée au ministre des Affaires sociales, M. Pierre-Marc Johnson, le 14 novembre, le président de la Société, M. Jean-Claude Ménard, affirme que « l'accès aux soins en milieu

hospitalier est actuellement inexistant et impensable dans le contexte actuel où les listes d'attente pour chirurgie veineuse sont de un à deux ans, où les cliniques externes sont surchargées et la formation de nouveaux spé-

Pour le traitement de l'alcoolisme et autres toxicomanies Le Pavillon Gilles-Desjardins tient son premier congrès

par Renée Rowan

Désireux de créer entre eux un lien qui leur serve de point d'appui, quelque 200 ex-résidents du Pavillon Gilles-Desjardins, centre spécialisé dans le traitement des alcooliques et autres toxicomanies, ont tenu en fin de semaine leur premier congrès. Ces alcooliques réhabilités se regroupaient, il y a trois mois, en association.

Mis sur pied il y a sept ans par M. Gilles Desjardins, ce centre privé, mais sans but lucratif, offre aux alcooliques et autres toxicomanes, un stage d'un mois. « Quand les gens arrivent chez nous, mentionne M. Desjardins, ils ont déjà fait, si nécessaire, une cure de désintoxication dans un centre hospitalier. Nous, ce qu'on leur offre, c'est une cure psychologique, une reprise en main de leur vie, une réorientation de leurs valeurs. »

Ce traitement s'appuie sur une méthode de confrontation de l'alcoolique avec sa réalité. Car, explique M. Desjardins, la plus grande difficulté de l'alcoolique ou de tout autre toxicomane, c'est justement le rejet de son problème... Ce n'est jamais sa faute, c'est la faute de son entourage, de son milieu de travail, des amis.

La méthode utilisée au Pavillon Gilles-Desjardins s'inspire d'une méthode empruntée à la clinique Hazelden, du Minnesota, le plus gros centre de traitement pour alcooliques aux États-Unis. Tous les membres du personnel de Gilles-Desjardins, des ex-résidents du pavillon qui ont décidé de consacrer leur vie à la réhabilitation de leurs semblables, ont d'abord suivi un stage d'entraînement à la célèbre clinique américaine.

Une cure de quatre semaines au Pavillon Gilles-Desjardins, situé à Pointe-Calumet, coûte \$2,000. C'est beaucoup, s'objecteront certains. « Oui, peut-être, répond M. Desjardins, mais les gens qui trouvent de l'argent pour boire peuvent réussir à en trouver pour apprendre à ne plus boire. Si on parvient à le faire, c'est que l'on est décidé à régler ses problèmes. » Le pavillon ne bénéficie d'aucune subvention gouvernementale ou autre.

La clientèle du pavillon, qui a accueilli, depuis 1977, entre 800 et 1,000 alcooliques et autres toxicomanes, est composée à un tiers de femmes et aux deux tiers d'hommes. Le plus jeune résident avait 17 ans et le plus âgé 74 ans; la moyenne d'âge se situe aux environs de 35 ans. Le tiers de la clientèle est référé par un employeur.

Chaque session accueille entre 15 et 18 personnes. Tous arrivent le même jour, repartent le même jour et passent par les mêmes étapes en même temps, et ce dans le but de créer un groupe de soutien.

« Le taux de réussite est de 82 %, ce qui est très élevé, affirme M. Desjardins. Cela s'explique par la motivation des gens qui viennent ici et par notre méthode qui conduit nécessairement vers un changement de vie. Le stage est exigeant et difficile. Ce n'est pas une partie de plaisir », affirme le fondateur du pavillon.

Environ les deux tiers de ces alcooliques réformés se joignent par la suite aux Alcooliques anonymes. Le pavillon a aussi un bureau à Montréal, au Palais du commerce, où les ex-résidents peuvent se rendre en tout temps pour y chercher de l'aide.

La journée de samedi a été couronnée par le lancement d'une nouvelle revue : Contact, qui constitue un autre lien entre les ex-résidents du pavillon. On y trouve de l'information sur le monde de l'alcoolisme, sur les divers moyens de réhabilitation ainsi que des nouvelles concernant le pavillon. Contact s'adresse aux alcooliques réhabilités, à leur famille, aux intervenants en alcoolisme et autres toxicomanies.

Plainte de l'OCQ Le Conseil de presse exonère Le DEVOIR

Cinq ans après avoir été saisi d'une plainte contre Le DEVOIR et son journaliste Louis-Gilles Francoeur, au sujet d'une quinzaine d'articles (juin 1976-juin 1978) sur l'Office de la construction du Québec (OCQ), le Conseil de presse du Québec vient de rendre sa décision (dont on trouvera le texte complet en page 12). Les délais sont principalement dus à une vaste enquête confiée au vérificateur général du Québec sur cet organisme qui gère l'une des plus grosses caisses de retraites, celle des travailleurs de la construction. Le Conseil de presse, après avoir résumé les faits consignés dans cet épais dossier, conclut que :

■ ces articles « témoignent d'une démarche journalistique conforme au rôle d'une presse vigilante et soucieuse d'informer ses lecteurs sur les questions d'intérêt public »;

■ la série ne visait pas à « dénigrer l'Office ou ses dirigeants », comme le laissaient entendre les trois plaignants, MM. Réal Mireault, Jacques Brûlé et Roger Carboneau (décédé en 1982);

■ le Conseil retient que certains des articles « manquaient de rigueur et de précision », mais se refuse à juger du bien-fondé de certaines parties du dossier, étant en présence de versions contradictoires;

■ plus particulièrement, la décision reproche au DEVOIR deux des titres coiffant ces articles (l'un mentionnait que 10 cadres de l'OCQ faisaient partie du local 144 — l'article n'en citait que deux) et souligne que l'article du 6 juin 1978 dit que le président de l'OCQ « avait bénéficié de deux régimes de sécurité sociale, alors qu'il n'était protégé, à cause d'erreurs administratives, par aucune assurance ». Sur ce dernier point toutefois, le vérificateur général est moins péremptoire dans son rapport (1er volume, pages 7 et 8) puisqu'il rappelle que « les documents pertinents... n'ont pas été conservés avant par l'Office que par les assureurs » (sur la cotisation à deux régimes d'assurance sociale). Le vérificateur ajoute plus loin : « Nous avons noté selon certains documents que M. Mireault bénéficiait de deux régimes d'assurances collectives vie, salaire et maladie » (les soulignés sont du DEVOIR).

Depuis la parution de cette série dans Le DEVOIR, l'Assemblée nationale a voté une loi spéciale rendant le pdg de l'OCQ « imputable » et modifiant la durée du mandat des dirigeants. Plusieurs des personnes visées dans ces arti-

cles ont démissionné ou ont dû faire des déclarations d'impôt amendées, voire rembourser des bénéfices touchés alors qu'ils n'y avaient pas droit. Surtout, il est à noter qu'on a procédé à un remaniement en profondeur des méthodes de gestion d'un organisme où notre reporter avait identifié des « catouillages » électroniques à la source de versements de bénéfices indus.

Le Conseil de presse agit comme « tribunal d'honneur » chaque fois qu'une plainte est déposée contre un journal ou contre la presse radiophonique ou télévisée. Il se prononce parfois sur les principes en jeu dans le trai-

tement de l'actualité, lorsqu'il croit que le public risque d'être mal informé ou que certains médias outrepassent les règles non écrites de l'éthique. S'agissant de l'OCQ, la plainte fut déposée le 16 novembre 1978 et reprochait au DEVOIR d'avoir porté atteinte à la crédibilité et à la réputation des plaignants, donnant à l'affaire un « caractère de scandale qu'elle n'avait pas ». Me Philippe Gélinas avait, au nom du DEVOIR, fait valoir que l'affaire était « du plus haut intérêt pour la population ». Le Conseil de presse estime d'ailleurs que Le DEVOIR a accordé à cette série « une juste place ».

Selon un avocat La loi du dimanche est discriminatoire

La Loi du dimanche est inconstitutionnelle parce qu'elle contrevient à l'article sur la liberté de religion de la Charte des droits, a déclaré hier en Cour des sessions un avocat représentant un groupe de commerçants de Montréal.

La loi fédérale en vigueur depuis 76 ans qui limite le commerce le dimanche est discriminatoire envers les musulmans et les juifs dont les jours du sabbat sont respectivement le vendredi et le samedi, a déclaré Me Richard Lévy.

« Ces commerçants doivent fermer leur propre jour du sabbat et doivent en plus se conformer à la loi et observer un jour du sabbat qui ne s'accorde pas avec leur religion », a allégué l'avocat.

Il a ajouté que le juge Bernard Bilodeau, de la Cour des sessions, devrait envisager la Charte des droits qui précise que chaque individu possède « la liberté de conscience et de religion » avec un point de vue « libéral et constructif ».

Me Lévy représente un groupe de 18 commerçants du centre commercial Marché de l'Ouest, situé à proximité de Dollard-des-Ormeaux, qui sont accusés d'avoir opéré leur commerce le dimanche à 25 reprises.

Les 78 propriétaires du centre commercial font de bonnes affaires le dimanche. Leurs baux les obligent à demeurer ouverts durant les heures désignées y compris les dimanches de 9h à 18h.

En vertu de la loi, le commerce est interdit le dimanche, mais les provinces peuvent amender la loi à leur gré. Au Québec, les dépanneurs, les librairies, les stations services, les épiceries comptant moins de trois employés et les autres magasins vendant des produits « utilisés quotidiennement » peuvent demeurer ouverts sept jours par semaine.

Les 18 commerçants accusés emploient de quatre à 30 commis les dimanches.

Me Lévy estime que l'État ne devrait pas favoriser un groupe religieux en particulier, ajoutant que le but évident de la loi est de « sanctionner l'observance stricte du sabbat chrétien ».

Le but évident de la loi n'est pas de s'assurer que les travailleurs ont des loisirs et même si cela avait été le cas, il outrepasserait la juridiction fédérale, a ajouté Me Lévy.

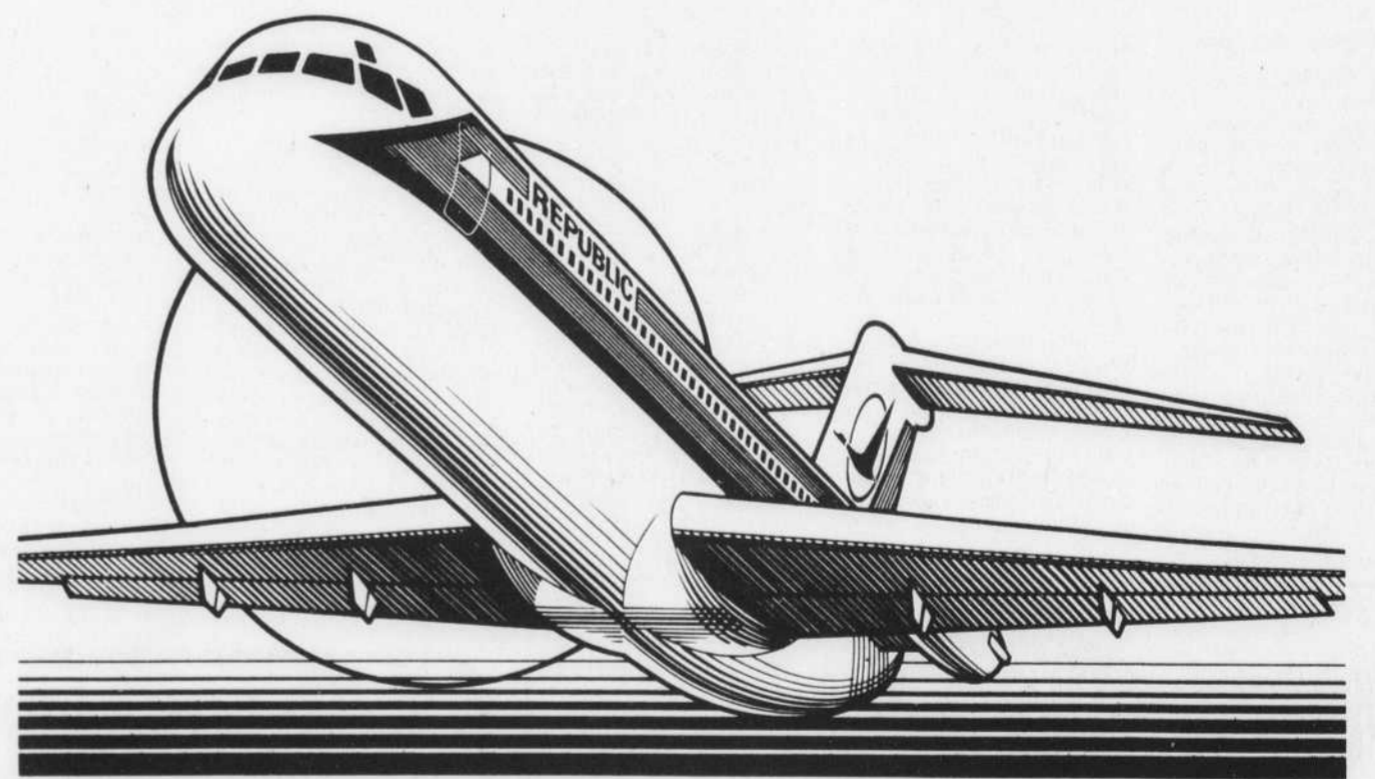
Me Lévy a insisté sur l'importance de la décision du 3 novembre de la Cour d'appel de l'Alberta, où les juges ont décréé sur une décision partagée, que la Loi du dimanche contrevient à la Charte des droits. L'Alberta a interjeté appel devant la Cour suprême du Canada.

Répliquant hier à Me Lévy, l'avocat du gouvernement du Québec, Me François Drolet, a cité une décision de la Cour suprême datant de 1963 stipulant que la Loi du dimanche ne contrevient pas à la liberté de religion garantie par la Charte des droits, une loi fédérale datant de 1960, largement remplacée par la section de la Charte des droits dans la constitution de 1982.

La haute Cour a déclaré que les individus qui ne partagent pas la religion majoritaire du Canada sont affectés de façon purement profane et rien ne les empêche de pratiquer leur propre religion.

Republic va de l'avant!

3 vols sans escale chaque jour d'affaires vers Détroit!



Montréal-Détroit sans escale

Départ:	Arrivée:
7h40	9h10 (Ex. di.)
13h35	15h05
18h15	19h45

Détroit-Montréal sans escale

Départ:	Arrivée:
11h30	13h00
16h10	17h35
20h30	21h55 (Ex. sa.)

Pour mieux répondre à vos besoins, Republic vous offre maintenant 3 vols sans escale vers Détroit chaque jour de semaine, du lundi au vendredi.

Vous pouvez aussi, en restant dans le même avion, continuer confortablement vers Sarasota en Floride. Ou vous pouvez profiter de notre excellent service pour repartir avec Republic vers Baltimore, Cincinnati, Madison, Fort Myers, Orlando, Tallahassee, Tampa et Panama City (Floride).

Pour quelques dollars de plus, faites-vous traiter aux petits soins avec notre service "Classe Affaires": sièges plus larges, consommations gratuites, le tout dans une spacieuse cabine à l'avant de l'avion.

Pour avoir plus de renseignements ou faire des réservations, consultez votre agent de voyages ou appelez Republic:

(514) 636-3681.

LES LIGNES AÉRIENNES REPUBLIC

INFORMATIONS INTERNATIONALES

Les négociations START reprennent à Genève

GENÈVE (Reuter) — Négociateurs américains et soviétiques se retrouvent aujourd'hui dans le cadre des négociations sur la réduction des armes stratégiques, pour la première fois depuis l'interruption, mercredi dernier, à l'initiative de Moscou, des pourparlers sur la limitation des euromissiles en Europe.

Les porte-parole des deux puissances ont confirmé que les START se poursuivaient et, selon des sources diplomatiques proches de l'OTAN, il ne semble pas que Moscou se prépare à claquer aussi la porte des START.

Toutefois il semble de plus en plus probable que Washington acceptera finalement une fusion des négociations START et INF (Forces nucléaires à moyenne portée), afin de persuader

Moscou de reprendre les discussions sur le problème des euromissiles.

Pour les États-Unis, la rupture n'est que temporaire. Un responsable du Pentagone a déclaré ce week-end que le déploiement des missiles de croisière et Pershing-2 en Europe ne serait pas stoppé pour encourager Moscou à revenir à la table des négociations.

Mais selon M. Richard Ovinnikov, représentant soviétique à l'ONU, Moscou refuse de reprendre les discussions tant que le niveau de l'armement nucléaire antérieur au déploiement n'aura pas été rétabli.

Les négociations START, comme les INF, obéissent à un rythme alternatif, deux mois de négociations, deux mois d'interruption. Elles ont commencé le 6 octobre dernier et, dans le cours normal

des événements, devraient s'interrompre début décembre pour reprendre en janvier.

Selon des diplomates de l'OTAN à Genève, Moscou pourrait faire pression sur Washington en refusant, à la fin de la période d'interruption, de fixer une date pour la reprise des discussions.

Washington a souhaité ne pas fusionner les deux négociations parce que cela « compliquerait énormément les choses ». Selon des sources soviétiques à Genève, Moscou n'a rien proposé de ce genre, mais indiqué qu'il envisagerait une telle éventualité si les Américains le proposaient.

Selon les diplomates de l'OTAN, l'idée pourrait séduire les Soviétiques. Elle leur permettrait de reprendre les discussions sur les euromissiles sans trop

perdre la face. D'autre part, si la nature strictement bilatérale des négociations s'assouplissait, cela pourrait leur permettre d'inclure les missiles français et britanniques dans les discussions, sujet crucial pour Moscou.

Par ailleurs, M. Josef Luns, secrétaire général de l'OTAN, s'est dit peu préoccupé hier par le projet de Moscou d'accélérer le déploiement de missiles à moyenne portée en Europe de l'Est à la suite de son retrait des négociations de Genève.

« Le déploiement de missiles par l'URSS chez ses alliés ne nous alarme pas, a-t-il dit devant l'assemblée de l'Union de l'Europe occidentale (UEO). Ils disposent déjà d'un nombre de missiles plus que suffisant ».

« J'estime que nous sommes à la tête

d'un dispositif de dissuasion crédible. Je suis conforté par ce qui s'est passé, a-t-il dit à propos du retrait soviétique de Genève. Nul ne sait si des engins nucléaires seront utilisés, mais la raison d'être d'un arsenal nucléaire est de préserver la paix et l'élément de dissuasion est fondé sur la crédibilité ».

L'UEO, qui regroupe la France, la RFA, la Grande-Bretagne, l'Italie et le Bénélux, est le seul organisme européen où soient examinées les questions de défense.

« La guerre nucléaire est une chose si terrible que tous les pays savent qu'elle ne saurait être gagnée. Les États-Unis le savent, l'Union soviétique aussi », a dit M. Luns.

À propos des pacifistes ouest-européens, il a repris à son compte les pro-

pos du président François Mitterrand en notant que « l'Occident a des mouvements de paix et l'URSS des missiles ».

« Tout ceci a commencé avec la bombe à neutrons, a remarqué M. Luns. Les mouvements pacifistes étaient contre son développement. Après que le chancelier Helmut Schmidt eut annoncé que la RFA accepterait l'arme à neutrons, le président Carter a annulé tout le programme. Voilà la source de la campagne pacifiste ».

« L'Union soviétique, qui redoute toujours ces armes, a encouragé les protestataires en Europe », a-t-il ajouté en déplorant le peu d'écho fait à la décision prise en octobre par l'OTAN d'éliminer 1.400 armes nucléaires tactiques en engageant Moscou à en faire autant.

La Finlande veut se protéger des Cruise

HELSINKI (Reuter) — La Finlande met en place des systèmes de surveillance des missiles de croisière, avec l'intention d'abattre tous ceux qui violeraient son espace aérien, a fait savoir l'armée.

Récemment, M. Paavo Vaeyrynen, ministre des Affaires étrangères, avait déclaré que la Finlande ne craignait pas l'actuelle série de missiles « Cruise » déployés en Europe de l'Ouest, mais que les générations futures placées à bord de sous-marins et d'avions pouvaient menacer l'intégrité territoriale finlandaise.

M. Vaeyrynen, un centriste, doit se rendre en visite à Moscou le mois prochain, et le sujet des missiles à moyenne portée devrait figurer en bonne place dans ses discussions avec les dirigeants du Kremlin.

La Finlande, neutre, a conclu un traité d'amitié avec l'URSS qui l'engage à contrer toute attaque que la RFA ou ses alliés pourraient lancer contre l'URSS à travers son territoire.

En dépit des démentis de l'OTAN, Helsinki craint que des missiles de l'Alliance soient pointés sur la péninsule de Kola, qui, selon les experts occidentaux, abrite un complexe militaire soviétique considéré comme le plus important du monde.

Pendant ce temps, M. Paul Nitze, chef de la délégation américaine aux négociations de Genève sur les euromissiles, suspendues à l'initiative de Moscou, est arrivé hier à Rome pour une visite d'une journée pour informer les dirigeants italiens des récents développements.

Son arrivée coïncide avec une exacerbation du débat en Italie sur les euromissiles, avec l'arrivée à la veille d'éléments de missiles de croisière en Sicile.

Les négociations de Genève ont été rompues mercredi dernier par l'Union soviétique, après le vote du Bundestag fa-

vorable au déploiement de nouveaux missiles en RFA.

M. Nitze a rencontré le directeur des affaires politiques du ministère des Affaires étrangères, M. Bruno Bottai, avant de s'entretenir avec le ministre de la Défense, M. Giovanni Spadolini, et le président du Conseil, M. Bettino Craxi.

Le ministère de la Défense et l'ambassade américaine ont confirmé dimanche que des éléments de missiles étaient arrivés à Sigonella, une base aérienne italo-américaine en Sicile.

Ils y resteront jusqu'à ce que les travaux préparatoires à Comiso, le site définitif de déploiement, soient terminés.

Les premiers missiles devraient être opérationnels en mars 1984.

L'installation de 112 missiles de croisière en Sicile a été approuvée au début du mois par le parlement.

Toutefois le Parti communiste, deuxième organisation politique du pays, a protesté contre ce déploiement.

Son quotidien, L'Unita, rapportait à la « une » hier l'arrivée des missiles. Dans un éditorial sur le rôle du parti, il cherche manifestement à marquer ses distances avec Moscou, comme il l'a toujours fait.

« Personne ne peut nier qu'à l'origine de la crise actuelle dangereuse, il y a l'affrontement exacerbé entre les deux super Grands dans une course pour l'hégémonie à l'échelle mondiale, qui provoque le déclin des moyens politiques et exalte le pouvoir pur », écrit-il.

Se faisant l'écho des espoirs de voir un accord rendre le déploiement de Comiso inutile, L'Unita déclare que le gouvernement italien devrait « contribuer, avec des initiatives diplomatiques, des propositions et sa propre action souveraine, à relancer le dialogue ».

Le PCI réclame un référendum sur la question.

Washington ne veut pas sacrifier ses relations avec les pays arabes modérés

WASHINGTON (AFP) — Le président Ronald Reagan a indiqué hier au premier ministre israélien, M. Yitzhak Shamir, que le renforcement de la coopération entre les États-Unis et Israël ne devait pas se faire au détriment des relations entre Washington et les pays arabes modérés.

Le président américain, dont les propos ont été rapportés par le porte-parole de la Maison-Blanche, a ainsi donné le ton des discussions intensives que le premier ministre israélien doit avoir à Washington jusqu'à demain sur l'évolution de la crise du Proche-Orient.

Au cours d'un premier entretien à la Maison-Blanche avec M. Shamir, le président Reagan a souligné que les États-Unis « continueraient d'améliorer leur coopération avec Israël tout en maintenant des relations étroites avec les États arabes modérés », a déclaré le porte-parole américain, M. Larry Speakes.

En dressant l'ordre du jour des consultations américano-israéliennes de cette semaine, le président Reagan a « souligné l'importance des relations et consultations militaires étroites que les États-Unis continueront à mettre en oeuvre avec tous leur amis dans la région », du Proche-Orient, a ajouté M. Speakes.

Les responsables américains souhaitent une plus grande coopération avec Is-

raël dans le domaine militaire pour contrebalancer le rôle de la Syrie au Liban mais espèrent que Jérusalem se montrera plus compréhensif envers les fournitures d'armes américaines à des pays tels que la Jordanie et l'Arabie saoudite.

Washington voudrait ainsi qu'Israël cesse de s'opposer, notamment par le biais du puissant lobby juif au Congrès, au projet de constitution d'une force de déploiement rapide américano-jordanienne pour garantir la sécurité dans le Golfe en cas de crise.

Le président américain a par ailleurs réaffirmé à M. Shamir que son initiative de paix du 1er septembre 1982 « demeure l'élément clé de la politique des États-Unis au Proche-Orient », a déclaré M. Speakes. Dans ce contexte, a-t-il ajouté, M. Reagan a soulevé le problème des implantations juives dans les territoires occupés par Israël.

L'initiative de paix du président Reagan, qui a été rejetée par Israël, prévoyait un « gel » de ces colonies de peuplement et la création d'une entité palestinienne autonome en « association » avec la Jordanie. Dès avant son départ de Jérusalem, M. Shamir avait catégoriquement exclu toute modification de l'actuelle politique israélienne sur les implantations juives dans les territoires arabes occupés.

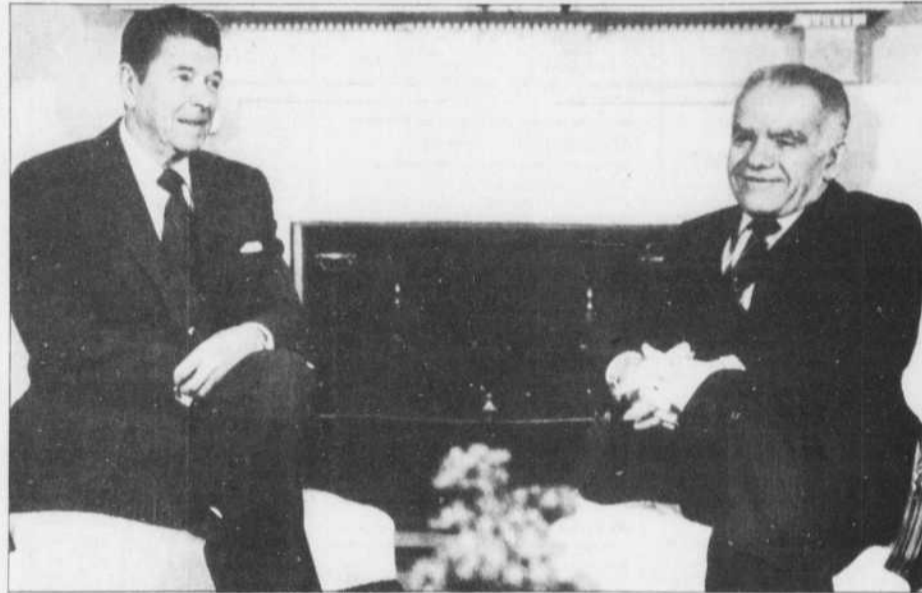
En ce qui concerne la situation au Liban, M. Reagan a relevé, toujours selon M. Speakes, « l'accord étroit » existant entre les États-Unis et Israël sur les politiques à suivre dans ce pays en vue de leurs « objectifs communs ».

M. Speakes a ajouté que l'accroissement de la coopération militaire entre Washington et Israël pourrait inclure des manoeuvres conjointes.

Le porte-parole a estimé que cette coopération accrue n'était pas contradictoire avec la volonté américaine de maintenir de bonnes relations avec les pays arabes modérés. Elle vise, a-t-il souligné, à s'opposer à des « menaces provenant de l'extérieur de la région, comme l'Union soviétique », ainsi qu'aux menées de la Syrie, de l'Iran et de la Libye.

Dans le domaine de l'assistance financière et militaire, le président Reagan a enfin relevé la situation économique difficile dans laquelle se trouve Israël, a-t-on indiqué à la Maison-Blanche.

Pour aider Jérusalem à faire face à un endettement alarmant, Washington serait prêt à convertir en dons une importante partie des crédits accordés à Israël dans le domaine militaire, indique-t-on dans les milieux officiels américains. Pour l'année en



Le premier ministre israélien Yitzhak Shamir s'est entretenu hier avec le président américain Ronald Reagan dans le bureau de ce dernier à la Maison-Blanche. (Photolaser AP)

cours l'assistance américaine s'élève à 2,6 milliards de dollars dont 1,7 milliard est consacré au secteur militaire.

M. Shamir qui est accompagné par son ministre de la

Défense, M. Moshe Arens, a commencé à examiner ces questions dans le détail au cours d'une longue séance d'entretiens hier avec le secrétaire d'État George Shultz et le secrétaire à la

Défense Caspar Weinberger. Ces entretiens doivent se poursuivre aujourd'hui après une nouvelle rencontre avec le président Reagan et un déjeuner de travail à la Maison-Blanche.

Le couvre-feu est décrété au Bangladesh Des émeutes font 5 tués et des centaines de blessés

DACCA (AFP) — Des affrontements qui se sont produits hier à Dacca entre manifestants réclamant le retour à la démocratie au Bangladesh et forces de l'ordre ont fait cinq morts, des centaines de blessés et entraîné l'imposition du couvre-feu dans la capitale.

Selon un communiqué du ministère de l'Intérieur, cinq personnes ont été tuées et dix blessées lorsque la police a ouvert le feu sur les manifestants. Au total, 223 policiers et 60 soldats ont été blessés et 139 personnes arrêtées, ajoute-t-il.

Selon Radio-Dacca, un couvre-feu de 14 heures a été instauré dans la capitale à partir du milieu de l'après-midi. Cette mesure fait suite à une véritable bataille rangée qui s'est produite quand la police a voulu disperser un « sit-in », interdit par les autorités, et tenu à proximité du Secrétariat du gouvernement. L'opposition bengalaise avait organisé cette manifestation pour réclamer l'abolition de la loi martiale et soutenir un plan en cinq points pour la restauration de la démocratie au Bangladesh.

Des fonctionnaires gouvernementaux ont déclaré que le couvre-feu sera maintenu indéfiniment avec une interruption de trois heures au cours de cet après-midi pour permettre aux habitants de se ravitailler.

Aussitôt après l'annonce du couvre-feu, les dirigeants des deux alliances politiques d'opposition, regroupant 22 partis, ont lancé un appel à la grève générale à Dacca, pour ce matin jusqu'à midi, pour protester contre ce qu'ils ont appelé la brutalité policière.

Le général Mohammed Ershad, administrateur en chef de la loi martiale, a décrété une nouvelle fois l'interdiction de toute activité politique dans une allocution radiodiffusée une demi-heure après l'imposition du couvre-feu.

Il a accusé les partis politiques d'avoir eu recours à la

violence depuis la levée de l'interdiction des activités politiques, décrétée par lui le 14 novembre dernier. Il a d'autre part tenu les intellectuels (avocats, journalistes, banquiers, médecins, et d'autres) pour responsables de la fagitation.

Par ailleurs, des porte-parole officiels ont indiqué que les administrations, les ban-

ques et tous les centres d'enseignement seraient fermés aujourd'hui.

La mort de deux des manifestants a été confirmée de source hospitalière.

Le calme régnait hier en fin de soirée à Dacca, où de faibles effectifs de policiers n'étaient déployés qu'en quelques points.

Les discussions sur la pacification ont commencé Le port de Beyrouth pilonné

BEYROUTH (AFP) — Le long processus devant conduire à la pacification du Nord-Liban a commencé hier à Damas, mais les factions palestiniennes qui s'affrontent depuis un mois demeurent en désaccord sur les conditions de leur retrait de la région de Tripoli.

Au moment où le président libanais Amine Gemayel commençait hier ses entretiens au Vatican et en Italie, des obus sont tombés sur le port de Beyrouth pour la première fois depuis plusieurs mois. Des combats se sont d'autre part poursuivis dans la montagne, au sud-est de la capitale.

Le haut comité de coordination - organisme libanais chargé de définir et de faire appliquer le plan de pacification syro-saoudien au Nord-Liban - a commencé hier ses travaux à Damas sous la présidence de M. Ra-



Le pape Jean-Paul II a accueilli hier au Vatican le président libanais, M. Amine Gemayel. (Photolaser AP)

chid Karame, ancien premier ministre libanais et député de Tripoli. Ce comité, qui est composé de représentants des familles politiques et des milieux socio-économiques de la capitale du Nord-Liban, ne dispose d'aucune force militaire. Il a été chargé vendredi dernier par la Syrie et l'Arabie saoudite d'élaborer un plan de pacification que devront accepter et appliquer les milliers de combattants qui se font face

au Nord-Liban. Le plan syro-saoudien prévoit qu'une fois élaboré et accepté, ce plan devra être appliqué en quinze jours. M. Karame, qui ne s'est pas rendu à Tripoli depuis la fin octobre, avait convoqué pour hier à Damas les membres du haut comité de coordination. Cependant, la principale milice libanaise de Tripoli, le Mouvement d'unification islamique (MUI, organisation intégriste alliée de M. Yasser Arafat), n'était pas présente.

Selon M. Karame, seuls les Libanais seront chargés d'appliquer l'accord de pacification du Nord-Liban, y compris dans ses aspects militaires, et il n'est pas question de créer un comité militaire arabe comme le souhaite Yasser Arafat.

Dans une interview parue hier dans un quotidien égyptien, M. Arafat a demandé

une nouvelle fois la « formation d'une force arabe pour veiller au retrait de ses troupes de Tripoli, afin que celles-ci ne soient pas exposées à la destruction ».

M. Arafat a indiqué, au cours d'une conférence de presse improvisée hier à Tripoli, qu'il redoutait une nouvelle action militaire contre ses forces. « Ils (les Syriens) ont fait venir la nuit dernière un nouveau bataillon de parachutistes », a-t-il notamment affirmé.

À propos d'un éventuel départ de Tripoli, le chef de l'OLP a réaffirmé qu'il quitterait cette ville au grand jour. « quand je partirai, je vous le dirai », a-t-il dit aux journalistes.

À Beyrouth, cinq obus sont tombés hier, sans explication, sur le secteur du port au moment où il était en pleine activité. Quatre ouvriers ont été blessés. Selon la radio phalangiste, ces obus venaient de Sofar, dans la région de la montagne libanaise contrôlée par l'armée syrienne.

D'autre part, chaque nuit, les quartiers ouest de Beyrouth sont secoués par des plasticages qui visent généralement des commerces chrétiens. Aucun de ces attentats n'a jusqu'à présent été revendiqué.

Les duels d'artillerie se sont poursuivis hier dans la montagne au sud-est de Beyrouth entre l'armée et les forces anti-gouvernementales. Des accrochages ont également eu lieu entre miliciens chrétiens et druzes dans l'iklim Al Kharroub, à 30 km au sud de la capitale.

Ces affrontements surviennent alors que le président libanais Amine Gemayel se trouve à Rome en visite officielle avant son voyage aux États-Unis.

guérin
l'éditeur
qui
édite

Alfred Abouchard
Le SON
80 pages — 3,00\$



En vente
dans toutes
les
librai-
ries

Le matériel couvert dans ce livre est basé sur mes notes de cours et sur plusieurs années de recherche et d'enseignement de la physique. Le but du livre vise à développer des principes de base, à les illustrer par des applications types, à introduire la méthode scientifique et expérimentale, et à promouvoir l'esprit analytique et le sens de la précision. Toutefois, aucune tentative n'a été faite pour couvrir tous les aspects de l'étude de l'acoustique. Je suggère ce livre comme troisième volume du cours de physique (11e année)

guérin éditeur limitée
4501 Drolet
Montréal H2T 2G2
Tél.: (514) 842-3481

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 849-1112

Station Métro-Longueuil
Longueuil, Québec
Tél.: (514) 677-6525

168 est. rue Sainte-Catherine
Montréal, Québec
Tél.: (514) 861-5647

4440 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 843-6241

Larsen, le cognac des Vikings, est arrivé

représenté par Vinoble international ltée

en bref...

■ Une mauvaise affaire

OTTAWA (PC) — Le ministre fédéral de l'Industrie et du Commerce, M. Ed Lumley, a admis, hier aux Communes, que le gouvernement avait reçu des recommandations et des avis sur la tentative de sauvetage de \$34 millions pratiquée à l'endroit de la compagnie Maislin de Montréal. Sans pour autant confirmer que les rapports laissent entendre que ce geste de générosité ne pouvait d'aucune façon empêcher l'entreprise de transport routier de faire faillite, M. Lumley a indiqué que dans certaines de ces décisions le gouvernement pouvait se tromper. M. Lumley a été forcé de répondre aux questions pressantes de l'opposition conservatrice qui s'appuyait sur un document obtenu par le *Toronto Star*. Le rapport de 17 pages démontre que le geste que le gouvernement s'appretait à poser n'empêcherait pas la compagnie Maislin de déclarer faillite. Malgré cet avis, le gouvernement décidait, en juillet 1982, d'accorder un prêt de \$34 millions à Maislin.

■ Aide réduite du Canada

LONDRES (PC) — L'Organisation pour la coopération et le développement économiques a fait savoir, hier, que l'aide du Canada aux pays pauvres a baissé considérablement, en 1982, tant en termes réels qu'en pourcentage du produit national brut. Seules l'Autriche, la Finlande et la Nouvelle-Zélande ont contribué moins que le Canada d'après le PNB. La moyenne du PNB consacré à l'aide étrangère des 17 pays membres de l'OCDE est de 1.15 %. Elle n'est que de .54 % au Canada.

■ Villages dans le noir

Le bureau de la Protection civile du Québec a coordonné la mise en place de mesures d'urgence nécessaires pour assurer les services essentiels aux 5,800 habitants des villages de l'Anse-Saint-Jean, Petit-Saguenay, Sacré-Coeur, Tadoussac et Petites-Bergeronnes qui sont privés d'électricité depuis samedi matin. Des centres d'accueil ont été aménagés dans les églises et les hôtels de ville. Cette panne a été causée par le bris d'un pylône qui, en s'effondrant sous le poids de la glace, est tombé sur une ligne qui alimentait en électricité les municipalités impliquées.

■ Plus de service policier

QUÉBEC (PC) — Deux municipalités dont la population est retombée en-dessous de la limite des 5,000 habitants, viennent d'être autorisées momentanément par le ministre de la Justice à ne pas fournir les services de policiers municipaux à leurs citoyens. Il s'agit des villes de Marieville et de Lebel-sur-Quévillon. Une loi adoptée en 1980 stipule que toute municipalité dont la population atteint 5,000 habitants est obligée de se doter et de maintenir un corps de policiers municipaux, à moins d'en être expressément exemptée par le ministre.

■ Elle craignait des représailles

OTTAWA (PC) — Une jeune femme de 20 ans qui a refusé de témoigner contre ses deux présumés agresseurs parce qu'elle craignait des représailles, a été condamnée, hier, à une semaine de prison pour outrage à la magistrature. Wayne Carson, âgé de 24 ans, a été acquitté d'une accusation de viol, vendredi, la poursuite n'ayant pas été en mesure de présenter de preuve, la jeune femme qui avait formulé la plainte ayant refusé de témoigner contre lui. La jeune fille a justifié son attitude par le fait qu'elle craignait des représailles non seulement pour elle-même, mais également pour les membres de sa famille si ses agresseurs étaient condamnés à la suite de son témoignage.

Pour doter le Québec d'une politique cohérente d'aide au développement

J.-Y. Morin propose la tenue d'un sommet

par François Brousseau

« Nous en sommes encore à nos premiers vagissements », a reconnu hier le ministre québécois des Affaires intergouvernementales en parlant de l'établissement d'une politique de développement international au Québec. M. Jacques-Yvan Morin s'adressait en ces termes aux représentants de l'AQOCI, une association qui regroupe une trentaine d'organismes non-gouvernementaux (ONG) oeuvrant dans le domaine de l'aide au développement.

Afin de doter le Québec d'une « véritable politique cohérente » dans le domaine de l'aide au développement, qui fait actuellement défaut de son propre avis, M. Morin a suggéré hier à une soixantaine d'auditeurs attentifs de l'AQOCI de tenir un éventuel sommet regroupant tous les intéressés afin de tirer les grandes lignes d'une telle politique.

À propos du dossier de SUCO, cet organisme auquel l'Agence canadienne pour le développement international (ACDI) a décidé récemment de retirer son appui financier, le ministre n'a pas encore pris connaissance des documents concernés, mais entend dès aujourd'hui se mettre au courant pour voir ce qu'il pourrait éventuellement faire pour venir en aide à l'organisme.

Le gouvernement québécois a dépensé depuis 4 ans, selon le ministre, \$2,8 millions en projets d'aide au développement, au nombre de 156. Dans son allocution d'introduction, Mme Ghyslaine Bélanger, vice-présidente de l'AQOCI, faisait pour sa part état d'une somme de « 1 million de dollars versée par le gouvernement depuis 5 ans à des organismes privés à but non lucratif de coopération internationale ».

M. Morin, durant son allocution de plus d'une heure, a raconté à ses auditeurs « la longue marche » suivie par le Québec sur la voie de la conscience des problèmes du sous-développement. Rendant un hommage appuyé aux missionnaires qui ont « ouvert la voie » depuis une centaine d'années, et aux ONG nées pour la plupart dans le « tourbillon des an-

nées 60 », il a observé que la présence de l'État québécois dans ce domaine est « très récente », et que le temps est venu « de la systématiser, d'en hiérarchiser les priorités ».

Reconnaissant que l'on peut parler « d'un certain échec » du développement, que « ce fameux dialogue

Nord-Sud n'a pas porté fruit », et que « nombreux sont ceux qui commencent à juger sévèrement notre inaction », M. Morin a dit cependant que « les solutions existent ». Et le ministre d'y aller d'exemples de « modestes » contributions québécoises, comme l'invention d'une méthode pour recueillir l'électri-

cité dans les fils de garde, qui pourrait « révolutionner l'électrification rurale en Amérique latine ».

Ainsi, le gouvernement se veut essentiellement le « facilitateur » d'initiatives d'ONG et d'entreprises oeuvrant à l'étranger, et préconise la concertation entre ces

deux derniers. Le Québec, selon M. Morin, a un rôle particulier à jouer « dans l'éducation et les transferts technologiques ».

M. Morin a plusieurs fois répété qu'« il ne faut pas se prendre pour d'autres » et que l'action du Québec a intérêt à garder un « low pro-

file », au lieu d'enfourcher toutes les nobles causes de façon tonitruante. Il faut distinguer, a-t-il insisté, les États des sociétés, en observant qu'on vient d'abord en aide à ces dernières, tout en gardant contact avec les premiers, même s'ils violent les droits de l'homme : « il faut éviter de couper les liens ».

Québec ordonne d'ôter ou d'isoler les condensateurs dans 35 usines d'épuration

par Louis-Gilles Francoeur

Le ministère de l'Environnement du Québec vient d'ordonner à 35 municipalités d'enlever ou d'isoler d'ici trois semaines les transformateurs ou les condensateurs installés dans leurs usines de traitement de l'eau potable, qui contiennent des biphényles polychlorés (BPC).

Les BPC, qui ne sont pas solubles dans l'eau, sont néanmoins considérés dangereux d'autant plus que l'organisme humain les accumule sans jamais arriver à s'en débarrasser. La toxicité de ce produit a été établie par des expériences sur les animaux.

Parmi les 35 municipalités où la présence de BPC a été signalée dans les usines d'épuration, on retrouve les noms des trois grandes communautés urbaines de Montréal, de Québec et de Hull.

C'est Environnement Canada qui a signalé au ministre québécois de l'Environnement le risque de contamination qui pouvait résulter de l'utilisation des BPC dans les équipements électriques des systèmes d'épuration de l'eau potable. La vente des BPC est complètement interdite au Canada depuis 1980 par la réglementation fédérale. Environnement Canada surveille la gestion des vieux stocks de transformateurs et de condensateurs mis en circulation avant cette date. Ceux-ci sont retirés de la circulation dès qu'ils ont terminé leur vie utile.

En juillet dernier, Environnement Canada communiquait à son pendant québécois le résultat de ses vé-

rifications, effectuées sur une base d'échantillon au cours des six derniers mois. Ces résultats « faisaient état de risques de contamination des équipements de traitement et de distribution » de l'eau potable dans plusieurs municipalités. Le ministère québécois de l'Environnement a alors décidé d'examiner chacune des 180 usines de filtration et de traitement de la province pour délimiter l'ampleur du problème. Cet examen a révélé que 35 municipalités utilisaient à leurs usines de traitement d'eau potable des transformateurs et des condensateurs qui représentaient un risque potentiel pour la santé publique.

De « légères » fuites de BPC ont même été signalées dans une vingtaine d'appareils. « Cependant ces fuites étaient légères, très localisées et n'ont d'aucune façon pu se propager jusqu'au réseau d'alimentation », a affirmé hier le sous-ministre de l'Environnement, M. Pierre Meunier.

Mais pour régler ce problème, a ajouté M. Meunier, le ministère de l'Environnement a ordonné, selon les cas, aux municipalités d'enlever tout simplement les appareils, de confiner ces équipements à l'aide d'un muret ou d'une boîte étanche, ou, enfin, de les isoler complètement en les recouvrant d'une structure fermée.

Les principales municipalités visées par les directives de l'Environnement sont, outre les trois communautés urbaines, Rivière-du-Loup, Lauzon, Sainte-Foy, Cap-de-la-Madeleine, Trois-Rivières, Drummondville, Shawinigan, Bertierville, Repentigny,

Pointe-Claire, Pierrefonds, Saint-Jean, Varennes, Tracy, Saint-Lambert, Lachine, Ile Perrot, Terrebonne, Dorval, La Prairie, Laval, Saint-Hyacinthe, Longueuil, Mc Masterville et Gatineau.

Le dossier des BPC a refait surface récemment lorsqu'on a découvert d'importantes concentrations dans les sédiments de la baie de

Baie-Comeau, imputable à des rejets de la Reynolds. Les concentrations seraient parmi les plus fortes jamais recensées en Amérique du Nord.

Hydro-Québec est présentement le principal utilisateur d'appareils encore en service, qui contiennent des BPC. La disposition et l'en-

tretien de ces appareils y fait l'objet d'une politique de gestion. Les transformateurs ou les condensateurs brisés sont confiés à des entreprises spécialisées dans le stockage de ce produit. Il n'existe actuellement aucune usine capable de détruire ces produits qu'on accumule jusqu'à ce qu'une solution définitive puisse leur être appliquée.

Réactions au budget de Montréal

« Un beau contenant sans contenu » (Doré)

par Angèle Dagenais et Alain Duhamel

« Un beau contenant sans contenu », telle est la phrase qui résume les premières réactions du chef du Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM), M. Jean Doré, au budget 1984 présenté hier par le président du Comité exécutif, M. Yvon Lamarre, à l'hôtel-de-ville de Montréal.

Le RCM estime en effet que l'accent mis par l'administration sur l'aide à la consolidation et au développement industriels de Montréal ne se concrétise pas du tout dans les chiffres présentés hier. Le budget d'aménagement connaît en effet une diminution de 6,6 % par rapport à l'an dernier. De plus, le budget de Montréal n'appuie en rien et ne « colle » pas à celui de Québec, a ajouté M. Doré, quant aux priorités du développement de Montréal.

M. Doré a précisé que le budget, à première vue, accentue encore davantage la bureaucratization de l'administration

rapport aux services qui « diminuent constamment ».

Le chef de l'opposition au Conseil, M. Michael Fainstat, a pour sa part précisé que ce budget est un « budget de slogans », faisant référence à l'opération « Montréal ville industrielle » qui n'est pas appuyée par les chiffres qu'il faudrait, prétend-il. « Ce budget représente une augmentation de taxes pour tous les contribuables alors que la ville a des surplus de \$38 millions; cette administration ne sait pas budgeter », a-t-il affirmé, outre, après les discours de M. Lamarre hier après-midi.

Le Groupe d'action municipale (GAM) juge pour sa part satisfaisant le budget de l'année 1984. « Ce n'est pas si pire », a dit le conseiller Nick Auf Der Maur en guise de premier commentaire.

Le conseiller Auf Der Maur est particulièrement encouragé par le changement d'attitude du gouvernement de Québec à l'égard de Montréal. « Pour une fois, les deux s'entendent. Le budget s'est fait en tandem avec Québec. »

On voit grand pour les finissants de 1998



L'industrie aéronautique du Canada occupe déjà le cinquième rang du monde occidental grâce à des produits respectés et fort recherchés: des simulateurs de vol, des systèmes de communication par satellite, des turbomoteurs, des avions d'affaires ou de transport régional... sans oublier le bras spatial.

La nouvelle génération de produits actuellement mis au point vaudra au Canada une part encore supérieure des futurs marchés internationaux.

L'industrie aéronautique est d'importance vitale pour notre pays car elle fournit une base à la technologie de pointe qui nous permet de grandir.

Une base qui améliorera la productivité d'une large gamme d'industries.

Une base qui fera naître de nouveaux secteurs de développement.

Une base qui renforcera notre économie.

Une base qui permettra d'assurer l'héritage de la prochaine génération: un Canada encore plus fort, encore plus concurrentiel.

L'industrie aéronautique du Canada. Nous sommes fiers d'en faire partie.

PRATT & WHITNEY CANADA

MACQUILLER L'ECONOMIQUE

L'or monte

Les cours étaient à la hausse, lundi à la Bourse de Toronto, et l'indice composé a clôturé la séance avec un gain de 12,10 à 2507,30.

Quelques 8,3 millions d'actions ont été traitées comparativement à 8,5 millions vendus vendredi dernier.

Les analystes ont souligné que le mouvement soudain des valeurs aurifères avait surpris le marché du marasme, malgré un mouvement de ventes en New York.

Dans les valeurs industrielles, Bell Enterprises gagne 1-8 à \$32-8. Alcan 3-8 à \$49-1-4, Husky Oil 1-8 à \$11-1-8. Canadian Pacific Ltd 1-4 à \$51-3-8 et Cominco 1-8 à \$58. Banque TD perd 1-4 à \$16-2. Moore Corp. 1-2 à \$55, International Business Machines 2-3 à \$147-7, Canada Maitling 2-4 à \$74 et Black Photo 1-1 à \$15.

Dans les mines, Campbell Red Lake gagne 1-7-8 à \$31-3-4. Placer Development 1-3-8 à \$23-1-8 et Dome Mines 1-1-4 à \$17. Manning Exploration cède 11 cents à 91 cents.

Dans les pétroles, Ranger Oil gagne 1-4 à \$13-3-4. Asaroma Inc. 3-8 à \$13 et Total Petroleum 3-8 à \$11-5. Dome Canada abandonne 1-8 à \$5 et Seprite Resources 1-8 à \$3-1-8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Yentes	Heur	Bas	Ferm.	Ou.	Yentes	Heur	Bas	Ferm.	Ou.
A.G.F.M.	1000	1010	1015	1016	Alcan	57	58	58	58
AMC inc	1832	24	24	24	Alcan 3-8	49	49	49	49
Alcan	57	58	58	58	Alcan 4-8	32	32	32	32
Alcan 3-8	49	49	49	49	Alcan 5-8	27	27	27	27
Alcan 4-8	32	32	32	32	Alcan 6-8	21	21	21	21
Alcan 5-8	27	27	27	27	Alcan 7-8	15	15	15	15
Alcan 6-8	21	21	21	21	Alcan 8-8	9	9	9	9
Alcan 7-8	15	15	15	15	Alcan 9-8	3	3	3	3
Alcan 8-8	9	9	9	9	Alcan 10-8	1	1	1	1
Alcan 9-8	3	3	3	3	Alcan 11-8	0	0	0	0
Alcan 10-8	1	1	1	1	Alcan 12-8	0	0	0	0
Alcan 11-8	0	0	0	0	Alcan 13-8	0	0	0	0
Alcan 12-8	0	0	0	0	Alcan 14-8	0	0	0	0
Alcan 13-8	0	0	0	0	Alcan 15-8	0	0	0	0
Alcan 14-8	0	0	0	0	Alcan 16-8	0	0	0	0
Alcan 15-8	0	0	0	0	Alcan 17-8	0	0	0	0
Alcan 16-8	0	0	0	0	Alcan 18-8	0	0	0	0
Alcan 17-8	0	0	0	0	Alcan 19-8	0	0	0	0
Alcan 18-8	0	0	0	0	Alcan 20-8	0	0	0	0
Alcan 19-8	0	0	0	0	Alcan 21-8	0	0	0	0
Alcan 20-8	0	0	0	0	Alcan 22-8	0	0	0	0
Alcan 21-8	0	0	0	0	Alcan 23-8	0	0	0	0
Alcan 22-8	0	0	0	0	Alcan 24-8	0	0	0	0
Alcan 23-8	0	0	0	0	Alcan 25-8	0	0	0	0
Alcan 24-8	0	0	0	0	Alcan 26-8	0	0	0	0
Alcan 25-8	0	0	0	0	Alcan 27-8	0	0	0	0
Alcan 26-8	0	0	0	0	Alcan 28-8	0	0	0	0
Alcan 27-8	0	0	0	0	Alcan 29-8	0	0	0	0
Alcan 28-8	0	0	0	0	Alcan 30-8	0	0	0	0
Alcan 29-8	0	0	0	0	Alcan 31-8	0	0	0	0
Alcan 30-8	0	0	0	0	Alcan 32-8	0	0	0	0
Alcan 31-8	0	0	0	0	Alcan 33-8	0	0	0	0
Alcan 32-8	0	0	0	0	Alcan 34-8	0	0	0	0
Alcan 33-8	0	0	0	0	Alcan 35-8	0	0	0	0
Alcan 34-8	0	0	0	0	Alcan 36-8	0	0	0	0
Alcan 35-8	0	0	0	0	Alcan 37-8	0	0	0	0
Alcan 36-8	0	0	0	0	Alcan 38-8	0	0	0	0
Alcan 37-8	0	0	0	0	Alcan 39-8	0	0	0	0
Alcan 38-8	0	0	0	0	Alcan 40-8	0	0	0	0
Alcan 39-8	0	0	0	0	Alcan 41-8	0	0	0	0
Alcan 40-8	0	0	0	0	Alcan 42-8	0	0	0	0
Alcan 41-8	0	0	0	0	Alcan 43-8	0	0	0	0
Alcan 42-8	0	0	0	0	Alcan 44-8	0	0	0	0
Alcan 43-8	0	0	0	0	Alcan 45-8	0	0	0	0
Alcan 44-8	0	0	0	0	Alcan 46-8	0	0	0	0
Alcan 45-8	0	0	0	0	Alcan 47-8	0	0	0	0
Alcan 46-8	0	0	0	0	Alcan 48-8	0	0	0	0
Alcan 47-8	0	0	0	0	Alcan 49-8	0	0	0	0
Alcan 48-8	0	0	0	0	Alcan 50-8	0	0	0	0
Alcan 49-8	0	0	0	0	Alcan 51-8	0	0	0	0
Alcan 50-8	0	0	0	0	Alcan 52-8	0	0	0	0
Alcan 51-8	0	0	0	0	Alcan 53-8	0	0	0	0
Alcan 52-8	0	0	0	0	Alcan 54-8	0	0	0	0
Alcan 53-8	0	0	0	0	Alcan 55-8	0	0	0	0
Alcan 54-8	0	0	0	0	Alcan 56-8	0	0	0	0
Alcan 55-8	0	0	0	0	Alcan 57-8	0	0	0	0
Alcan 56-8	0	0	0	0	Alcan 58-8	0	0	0	0
Alcan 57-8	0	0	0	0	Alcan 59-8	0	0	0	0
Alcan 58-8	0	0	0	0	Alcan 60-8	0	0	0	0
Alcan 59-8	0	0	0	0	Alcan 61-8	0	0	0	0
Alcan 60-8	0	0	0	0	Alcan 62-8	0	0	0	0
Alcan 61-8	0	0	0	0	Alcan 63-8	0	0	0	0
Alcan 62-8	0	0	0	0	Alcan 64-8	0	0	0	0
Alcan 63-8	0	0	0	0	Alcan 65-8	0	0	0	0
Alcan 64-8	0	0	0	0	Alcan 66-8	0	0	0	0
Alcan 65-8	0	0	0	0	Alcan 67-8	0	0	0	0
Alcan 66-8	0	0	0	0	Alcan 68-8	0	0	0	0
Alcan 67-8	0	0	0	0	Alcan 69-8	0	0	0	0
Alcan 68-8	0	0	0	0	Alcan 70-8	0	0	0	0
Alcan 69-8	0	0	0	0	Alcan 71-8	0	0	0	0
Alcan 70-8	0	0	0	0	Alcan 72-8	0	0	0	0
Alcan 71-8	0	0	0	0	Alcan 73-8	0	0	0	0
Alcan 72-8	0	0	0	0	Alcan 74-8	0	0	0	0
Alcan 73-8	0	0	0	0	Alcan 75-8	0	0	0	0
Alcan 74-8	0	0	0	0	Alcan 76-8	0	0	0	0
Alcan 75-8	0	0	0	0	Alcan 77-8	0	0	0	0
Alcan 76-8	0	0	0	0	Alcan 78-8	0	0	0	0
Alcan 77-8	0	0	0	0	Alcan 79-8	0	0	0	0
Alcan 78-8	0	0	0	0	Alcan 80-8	0	0	0	0
Alcan 79-8	0	0	0	0	Alcan 81-8	0	0	0	0
Alcan 80-8	0	0	0	0	Alcan 82-8	0	0	0	0
Alcan 81-8	0	0	0	0	Alcan 83-8	0	0	0	0
Alcan 82-8	0	0	0	0	Alcan 84-8	0	0	0	0
Alcan 83-8	0	0	0	0	Alcan 85-8	0	0	0	0
Alcan 84-8	0	0	0	0	Alcan 86-8	0	0	0	0
Alcan 85-8	0	0	0	0	Alcan 87-8	0	0	0	0
Alcan 86-8	0	0	0	0	Alcan 88-8	0	0	0	0
Alcan 87-8	0	0	0	0	Alcan 89-8	0	0	0	0
Alcan 88-8	0	0	0	0	Alcan 90-8	0	0	0	0
Alcan 89-8	0	0	0	0	Alcan 91-8	0	0	0	0
Alcan 90-8	0	0	0	0	Alcan 92-8	0	0	0	0
Alcan 91-8	0	0	0	0	Alcan 93-8	0	0	0	0
Alcan 92-8	0	0	0	0	Alcan 94-8	0	0	0	0
Alcan 93-8	0	0	0	0	Alcan 95-8	0	0	0	0
Alcan 94-8	0	0	0	0	Alcan 96-8	0	0	0	0
Alcan 95-8	0	0	0	0	Alcan 97-8	0	0	0	0
Alcan 96-8	0	0	0	0	Alcan 98-8	0	0	0	0
Alcan 97-8	0	0	0	0	Alcan 99-8	0	0	0	0
Alcan 98-8	0	0	0	0	Alcan 100-8	0	0	0	0

NEW YORK

Le marché américain a débuté en hausse, lundi, sous l'impulsion de la spéculation sur l'or et les valeurs industrielles.

Le Dow Jones a gagné 12,10 à 2507,30. Les valeurs aurifères ont été particulièrement actives, avec une hausse de 1,50 à 325,00.

Les valeurs industrielles ont également performé, avec Alcan gagnant 1-8 à \$49-1-4 et Husky Oil gagnant 1-8 à \$11-1-8.

Les investisseurs ont été attirés par les perspectives de croissance de l'économie américaine, malgré une certaine prudence quant à l'inflation.

Les analystes prévoient une continuation de la hausse à court terme, sous réserve de la tenue des marchés internationaux.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Yentes	Heur	Bas	Ferm.	Ou.	Yentes	Heur	Bas	Ferm.	Ou.
Alcan	57	58	58	58	Alcan 3-8	49	49	49	49
Alcan 3-8	49	49	49	49	Alcan 4-8	32	32	32	32
Alcan 4-8	32	32	32	32	Alcan 5-8	27	27	27	27
Alcan 5-8	27	27	27	27	Alcan 6-8	21	21	21	21
Alcan 6-8	21	21	21	21	Alcan 7-8	15	15	15	15
Alcan 7-8	15	15	15	15	Alcan 8-8	9	9	9	9
Alcan 8-8	9	9	9	9	Alcan 9-8	3	3	3	3
Alcan 9-8	3	3	3	3	Alcan 10-8	1	1	1	1
Alcan 10-8	1	1	1	1	Alcan 11-8	0	0	0	0
Alcan 11-8	0	0	0	0	Alcan 12-8	0	0	0	0
Alcan 12-8	0	0	0	0	Alcan 13-8	0	0	0	0
Alcan 13-8	0	0	0	0	Alcan 14-8	0	0	0	0
Alcan 14-8	0	0	0	0	Alcan 15-8	0	0	0	0
Alcan 15-8	0	0	0	0	Alcan 16-8	0	0	0	0
Alcan 16-8	0	0	0	0	Alcan 17-8	0	0	0	0
Alcan 17-8	0	0	0	0	Alcan 18-8	0	0	0	0
Alcan 18-8	0	0	0	0	Alcan 19-8	0	0	0	0
Alcan 19-8	0	0	0	0	Alcan 20-8	0	0	0	0
Alcan 20-8	0	0	0	0	Alcan 21-8	0	0	0	0
Alcan 21-8	0	0	0	0	Alcan 22-8	0	0	0	0
Alcan 22-8	0	0	0	0	Alcan 23-8	0	0	0	0
Alcan 23-8	0	0	0	0	Alcan 24-8	0	0	0	0
Alcan 24-8	0	0	0	0	Alcan 25-8	0	0	0	0
Alcan 25-8	0	0	0	0	Alcan 26-8	0	0	0	0
Alcan 26-8	0	0	0	0	Alcan 27-8	0	0	0	0
Alcan 27-8	0	0	0	0	Alcan 28-8	0	0	0	0
Alcan 28-8	0	0	0	0	Alcan 29-8	0	0	0	0
Alcan 29-8	0	0	0	0	Alcan 30-8	0	0	0	0
Alcan 30-8	0	0	0	0	Alcan 31-8	0	0	0	0
Alcan 31-8	0	0	0	0	Alcan 32-8	0	0	0	0
Alcan 32-8	0	0	0	0	Alcan 33-8	0	0	0	0
Alcan 33-8	0	0	0	0	Alcan 34-8	0	0	0	0
Alcan 34-8	0	0	0	0	Alcan 35-8	0	0	0	0
Alcan 35-8	0	0	0	0	Alcan 36-8	0	0	0	0
Alcan 36-8	0	0	0	0	Alcan 37-8	0	0	0	0
Alcan 37-8	0	0	0	0	Alcan 38-8	0	0	0	0
Alcan 38-8	0	0	0	0	Alcan 39-8	0	0	0	0
Alcan 39-8	0	0	0	0	Alcan 40-8	0	0	0	0
Alcan 40-8	0	0	0	0	Alcan 41-8	0	0	0	0
Alcan 41-8	0	0	0	0	Alcan 42-8	0	0	0	0
Alcan 42-8	0	0	0	0	Alcan 43-8	0	0	0	0
Alcan 43-8	0	0	0	0	Alcan 44-8	0	0	0	0
Alcan 44-8	0	0	0	0	Alcan 45-8	0	0	0	0
Alcan 45-8	0	0	0	0	Alcan 46-8	0	0	0	0
Alcan 46-8	0	0	0	0	Alcan 47-8	0	0</		

Le Médicis va à Jean Echenoz Une ancienne du jury remporte le prix Fémina

Paris (Reuter-AFP) — La deuxième étape de la course aux prix littéraires — le Goncourt et le Renaudot — a permis hier de désigner les prix Fémina et Médicis.

Au Café-théâtre Quartier latin Lectures publiques d'oeuvres inédites

Animé par deux personnages chaleureux et hauts en couleur, Lise et Jean-Marie da Silva, le Café-théâtre Quartier latin de la rue Saint-Denis est devenu un lieu de rencontres pour le jeune théâtre.

Depuis le 26 octobre — et ce, jusqu'au 9 décembre — les da Silva nous conviennent de lectures publiques d'oeuvres inédites de jeunes auteurs.

Pour ceux qui n'ont jamais assisté à une lecture publique, l'expérience vaut le déplacement. Si les comédiens — des professionnels pour la plupart — ne jouent pas le texte au sens strict du mot, ils ne le défendent pas moins fort bien et avec conviction!

Table with 2 columns: Time and Program Name. Includes sections for CINÉMA, CBFT, CFTM, and TÉLÉVISION.

Table with 2 columns: Time and Program Name. Includes sections for RADIO-QUÉBEC, CFCF, and TÉLÉVISION.

Table with 2 columns: Time and Program Name. Includes sections for SURSCÈNE and TÉLÉVISION.



Jean Echenoz man Cherokee, édité aux Éditions de Minuit. Deuxième roman de ce sociologue, Cherokee a été couronné au deuxième tour de scrutin.

La Galerie nationale et le Musée national de l'homme

Les plans et les reproductions de deux musées sont dévoilés

OTTAWA (PC) — Le gouvernement a dévoilé hier les plans et devis ainsi que des reproductions de deux musées qui seront érigés, au coût de \$80 millions chacun, sur les rives opposées de la rivière des Outaouais, pour abriter la Galerie nationale et le Musée national de l'homme.

Table with 2 columns: Time and Program Name. Includes sections for RADIO-QUÉBEC, CFCF, and TÉLÉVISION.

Table with 2 columns: Time and Program Name. Includes sections for RADIO-QUÉBEC, CFCF, and TÉLÉVISION.

Table with 2 columns: Time and Program Name. Includes sections for SURSCÈNE and TÉLÉVISION.

J.-Z.-Léon Patenaude fait don de 500 livres à l'UQAM

qu'il a cru bon de confier sa collection sur l'érotisme à l'UQAM parce que, sauf erreur, elle est la seule université au Canada à avoir créé un module de sexologie.

En 1978, M. Patenaude déménageait à Hull pour occuper la fonction de responsable de l'édition française

La Galerie nationale n'a jamais eu de location propre bien que fondée en 1880. Sa collection est actuellement hébergée dans un édifice à bureau converti pour les besoins de la cause, tandis que les bureaux et le centre de documentation sont installés de l'autre côté de la rue.

Table with 2 columns: Time and Program Name. Includes sections for RADIO-QUÉBEC, CFCF, and TÉLÉVISION.

Table with 2 columns: Time and Program Name. Includes sections for RADIO-QUÉBEC, CFCF, and TÉLÉVISION.

Advertisement for AMADEUS de Peter Shaffer, featuring Albert Millaire and Hubert Gagnon. Includes showtimes and contact information.



J.-Z.-Léon Patenaude

de la librairie, ainsi que la collection complète de L'Émerillon — de 1926 à 1956 — de l'Ordre de Jacques-Cartier.

En remettant ses ouvrages à MM. Claude Pichette et Hubert Perron, respectivement directeur et directeur de la bibliothèque de l'UQAM, M. Patenaude a disserté sur l'évolution de la mentalité des Québécois à l'endroit de la sexologie, longtemps sujet tabou dans notre milieu.

Table with 2 columns: Time and Program Name. Includes sections for RADIO-QUÉBEC, CFCF, and TÉLÉVISION.

Table with 2 columns: Time and Program Name. Includes sections for RADIO-QUÉBEC, CFCF, and TÉLÉVISION.

Table with 2 columns: Time and Program Name. Includes sections for SURSCÈNE and TÉLÉVISION.



L'état du cardinal Roy reste stable

QUEBEC (PC) — Le cardinal Maurice Roy repose dans un "état stable et légèrement amélioré", a fait savoir hier un porte-parole de l'Hôtel-Dieu de Québec.

Lamarre, a précisé que la préparatin du budget 1984 de Montréal « a été guidée par une priorité absolue », soit l'allégement du fardeau fiscal des Montréalais.

La Chine

Invité, en conférence de presse, à commenter l'accueil fait à sa démarche en Chine, où il est arrivé hier matin en provenance de la Nouvelle-Delhi, M. Trudeau s'est dit d'avis que la Chine, à l'instar de maints pays non alignés, favoriserait la possibilité, pour un groupe de pays, d'exercer encore plus de pression sur les deux supergrands (États-Unis et URSS) dans le but de mettre un terme à l'escalade des armements et de réduire les arsenaux nucléaires.

Le taux

Sur un budget de \$1,226 milliard, 65 % ou \$800 millions proviendront de l'ensemble des taxes municipales des contribuables. Les taxes foncières à elles seules représentent 41,5 % du budget, la taxe d'affaires, 12,9 %, la taxe d'eau et de service, 7,6 % et la taxe olympique, 3,3 %.

La valeur

Il ne fallait pas davantage pour réveiller les spéculateurs dans un marché que ni la maladie de M. Youri Andropov ni la crise est-ouest ni la tension au Proche-Orient ou dans le golfe n'étaient parvenues à exciter.

Columbia

Deux télescopes puissants et différentes sondes vont scruter des phénomènes reliés à la vie et à la mort d'étoiles fort éloignées, mesurant notamment la puissance d'explosion d'un étoile fort rapprochée de nous, le Soleil.

Cruise

rogative de la Couronne » et qu'en conséquence, elles ne sont pas soumises à l'application de la Charte.

Le taux

Les propriétaires de duplex et triplex perdent également le crédit d'impôt de 2,5 % qu'ils avaient depuis deux ans. L'évaluation de ce type de logement a connu de surcroît une hausse d'évaluation beaucoup plus importante que le logement unifamilial, soit 7,3 % et 8,8 %.

Le taux

Sur un budget de \$1,226 milliard, 65 % ou \$800 millions proviendront de l'ensemble des taxes municipales des contribuables. Les taxes foncières à elles seules représentent 41,5 % du budget, la taxe d'affaires, 12,9 %, la taxe d'eau et de service, 7,6 % et la taxe olympique, 3,3 %.

étendu et plus restrictif sur cette non-prolifération, traité qui pourrait couvrir la Chine et l'Inde dans son aire d'application. Le problème, note M. Trudeau, réside dans le fait que de nombreux pays ne renoncent pas à développer eux-mêmes leurs armements nucléaires tandis que se poursuit la course aux armements mettant aux prises les superpuissances.

La valeur

plus d'une journée entière de transactions sur le marché de Londres, le plus grand marché de l'or du monde avec celui de Zurich.

La presse britannique cite des sources de Scotland Yard voulant que le « cerveau » du crime soit l'individu connu sous le pseudonyme de « colonel ». Ce mystérieux personnage est à la tête de la bande de malfaiteurs qui a déjà dérobé 7 millions de livres sterling dans l'est de Londres, en avril dernier.

Columbia

ont tenté d'ouvrir la porte du tunnel reliant la navette au laboratoire. Cette manoeuvre a pris plus de temps que prévu, la porte refusant obstinément de s'ouvrir.

Columbia

Des télescopes puissants et différentes sondes vont scruter des phénomènes reliés à la vie et à la mort d'étoiles fort éloignées, mesurant notamment la puissance d'explosion d'un étoile fort rapprochée de nous, le Soleil.

Columbia

Grâce à 16 expériences différentes, les scientifiques volants et leurs collègues au sol vont tenter d'obtenir de nouvelles données sur l'origine de la vie sur Terre et sur l'apparition de l'homme. Celles-ci seront analysées sous différents points de vue.

Columbia

Une autre partie du laboratoire procédera à la fusion de métaux pour déterminer s'il est possible de créer des métaux inconnus sur terre en profitant du vide « parfait » de l'espace et de l'état d'apesanteur.

Lucien Francoeur remporte le prix de poésie Emile-Nelligan

par Marie Laurier

Lucien Francoeur a remporté hier le prix de poésie Emile-Nelligan pour son recueil *Les Rocqueurs sanctifiés* paru à l'Hexagone. Ce concours s'adressait aux poètes de moins de 35 ans et le jury a retenu six finalistes parmi les 30 candidats ayant soumis leurs travaux.



Lucien Francoeur

Le lauréat, professeur de littérature au Cégep Rosemont, vient d'atteindre la limite d'âge pour se mériter cet honneur, héritant ainsi d'une partie de la gloire de l'auteur du *Vaisseau d'or*, provoquant aussi dans son style, sa modalité, sa tonalité, ses propos et ses lieux un engagement littéraire inaltérable.

Avouant n'avoir pas souvent l'occasion de s'exprimer en public, Lucien Francoeur a profité de la présence de M. Clément Richard, ministre des Affaires culturelles, pour souligner l'importance de l'enseignement de la littérature dans nos écoles, une discipline que l'on s'apprête à sabrer dans de nouveaux programmes à rabais au niveau collégial.

confié au DEVOIR, que l'on veuille priver les étudiants du Cégep de cours de littérature au profit de la technologie ou autre chose, alors que l'on nous encourage à participer à des concours de jeunes poètes. Où est la logique dans tout cela? Il emploiera l'argent de son prix pour se rendre à Paris rencontrer et échanger avec les poètes et écrivains de sa génération et de sa mentalité.

même, d'intégrer sa corporalité et sa spiritualité. D'où sa conviction d'être devenu un *rockeur sanctifié*. Il faut comprendre que l'on vit en Amérique et à Montréal et il se fait fort de le proclamer, nous dit-il encore.

Pour Madeleine Gagnon qui a pris un vif intérêt à lire et à juger la qualité et l'intensité des oeuvres soumises, au point de conserver en semi finale six candidats au titre de lauréat du Prix Emile-Nelligan, ce travail lui a permis de percevoir « un mouvement poétique exubérant et original dans la jeune écriture actuelle de toute la francophonie ». Cependant qu'elle a tenu à lire une lettre d'une finaliste, Anne-Marie Alonzo, handicapée à la suite d'un accident, qui exprimait son regret de ne pouvoir être de la fête, la bibliothèque nationale du Québec, rue Saint-Denis, n'offrant aucune facilité d'accès à un fauteuil roulant.

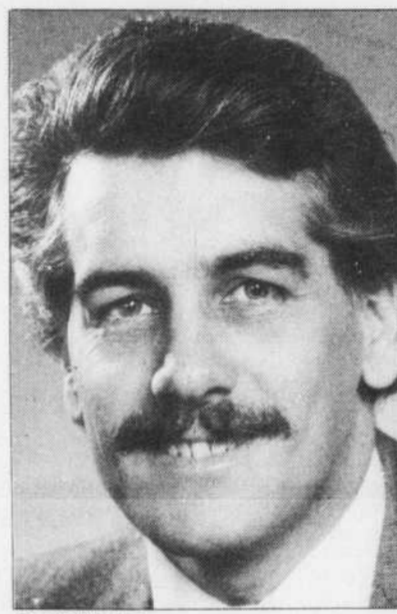
Outre Lucien Francoeur et Anne-Marie Alonzo, les noms des quatre autres poètes dont les noms avaient été retenus pas le jury sont les suivants: Paul Chanel-Malenfant, Hughes Corrivreau, Louise Dupré et Renaud Longchamps.

Le mode de scrutin

Deux députés du PQ s'opposent au plan Bédard

par Pierre O'Neill

Deux députés du Parti québécois, MM. Pierre de Bellefeuille, de Deux-Montagnes, et René Blouin, de Rousseau, ont formellement exprimé leur opposition, hier, au projet de représentation proportionnelle régionale modérée (RPRM) mis de l'avant par le ministre de la Justice, responsable de la réforme électorale, M. Marc-André Bédard.



René Blouin

Témoignant aux audiences que tient cette semaine à Montréal la commission itinérante sur la réforme du mode de scrutin, les deux députés péquistes ont proposé chacun une formule distincte; M. de Bellefeuille a indiqué sa préférence pour la formule dite « de compensation régionale », tandis que M. Blouin a opté pour le système majoritaire uninominal à deux tours.

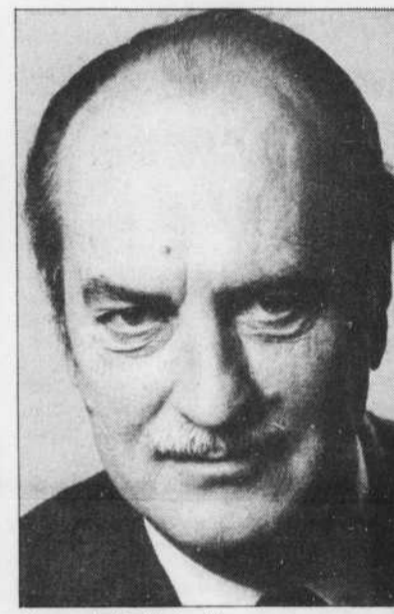
Le député péquiste de Châteauguay, M. Roland Dussault, a également déposé devant la commission un mémoire qui reprenait la position qu'il a défendue, le mois dernier, et qui appuyait la représentation proportionnelle régionale. C'est à l'occasion de cette même conférence de presse que les députés Gilles Baril, de Rouyn-Noranda, et Élie Fallu, de Groulx, s'étaient prononcés en faveur du projet du ministre Bédard.

La commission a dévoilé, hier, les noms des témoins qui se sont annoncés pour les prochaines jours et il est permis d'en déduire que la contestation autour du projet Bédard s'annonce hardie. Ainsi, la commission entendra, demain, le vice-président du Parti québécois. On s'attend à ce que M. Sylvain Simard, au nom de l'exécutif national, rejette la proposition proportionnelle régionale pour lui préférer la formule dite de compensation régionale.

sentation électorale, la commission de la réforme du mode de scrutin est présidée par M. Pierre-F. Côté, qui s'est entouré du sociologue Marc-André Lesard, de l'Université Laval, et du politologue Guy Bourassa, de l'Université de Montréal. Au terme de ses audiences, la commission aura reçu plus de 200 mémoires et devra déposer son rapport devant l'Assemblée nationale, d'ici le mois de mars 1984. Avant d'amorcer cette dernière phase de la tournée de consultations à travers les régions du Québec, le président, Me Pierre-F. Côté, a jugé bon de faire une mise au point pour souligner que la commission n'est aucunement liée au projet Bédard et que la proposition du ministre sera évaluée au mérite, au même titre que toutes les autres.

Les mémoires soumis hier à la commission par les députés péquistes Pierre de Bellefeuille et René Blouin ne se fondent pas sur les mêmes arguments pour en venir à leur choix de mode de scrutin. M. de Bellefeuille reproche notamment à la représentation proportionnelle régionale d'abolir les comtés en faveur des régions et se dit convaincu que cette formule compromettrait indûment la stabilité gouvernementale. Par contre, il lui apparaît que la compensatoire permet la représentation des points de vue minoritaires et offre de meilleures garanties de stabilité gouvernementale.

À l'instar de son collègue, le député de Rousseau, M. René Blouin s'objecte à ce qu'on fasse disparaître le comté, le « guichet unique » des relations entre le député et ses électeurs. Avec la proportionnelle régionale, il craint que l'élec-



Pierre de Bellefeuille

teur ne sache plus où déposer ses revendications, quand on lui proposera de s'adresser à un comité régional de députés. Ceci dit, il ne souscrit pas au choix de M. de Bellefeuille en faveur de la compensation. M. Blouin opte pour le système majoritaire uninominal à deux tours, système qu'il qualifie de « simple, juste, qui permet de dégager des majorités et d'assurer la stabilité de l'État ».

29 novembre par la PC et l'AP

- 1982: le président de la France, M. François Mitterrand, dont le gouvernement a signé un accord portant sur la fourniture de combustible nucléaire à l'Inde, déclare devant le parlement indien que la France aspire à améliorer ses relations avec ce pays.
- 1981: noyade de l'actrice Natalie Wood.
- 1980: des affrontements font 20 morts au Salvador.
- 1979: les États-Unis portent l'affaire des otages américains de Téhéran devant le Tribunal international de La Haye.
- 1972: incendie dans un grand magasin au Japon: plus de 100 morts.
- 1973: occupation de l'évêché de Québec par 17 grévistes du pavillon Saint-Dominique.
- 1971: décès du comédien québécois Olivier Guimond.
- 1965: lancement du satellite canadien Alouette II.
- 1964: plusieurs milliers de personnes manifestent à Pékin contre l'intervention américaine au Congo, qualifiée d'agression.
- 1963: un avion canadien s'écrase dans les mauvais temps à Sainte-Thérèse de Blainville près de Montréal: les 118 personnes à bord sont tuées.
- 1963: le président américain, Lyndon Johnson, forme une commission dirigée par le juge Earl Warren pour faire enquête sur l'assassinat du président Kennedy.
- 1962: accord franco-britannique sur la construction de l'avion supersonique « Concorde ».
- 1951: première expérience atomique souterraine aux États-Unis, à Frenchman Flat, au Nevada.
- 1947: les Nations-Unies annoncent un plan de partage de la Palestine, qui place Jérusalem sous le contrôle de l'ONU.
- 1945: abolition de la monarchie en Yougoslavie, où le roi Pierre II est déchu de tous ses droits.
- 1929: le lieutenant Richard Byrd de la marine américaine effectue le premier survol du pôle sud; trois ans plus tôt, il avait réussi le premier survol du pôle nord.

AUJOURD'HUI

- Conférence sur le harcèlement sexuel de M. Philippe Ricard, professeur, à la salle A-313 du collège de Rosemont, à 11 h 30.
- L'association Spirale-Amitié invite toutes les personnes seules, séparées ou divorcées à un vin-romage à 20 h, au Club canadien, 438, rue Sherbrooke est. Cette dégustation sera suivie d'une danse. Apportez votre vin et votre fromage. 932-4908.
- Soirée d'information sur la possibilité de retour aux études, à 19 h 30 au CLSC Lamater, 4625, boul. des Seigneurs, à Saint-Louis-de-Terrebonne. 325-0150, poste 233.
- Récital de poésie d'Yves Boisvert, à 13 h, au petit auditorium du collège de Maisonneuve, 3800, rue Sherbrooke est. Ce récital comportera une performance intitulée *Formules*.
- Atelier de réparation de livres avec Marcel Drainville, à 19 h, à la bibliothèque L'Acadie, 11822, boul. L'Acadie. 334-4461.
- Conférence sur l'art du textile avec Huguette Cloutier-Dorais, à 20 h, au 6052, boul. Monk. 872-2044.
- L'Illusion, théâtre de marionnettes, présentera le spectacle *Le robot-rebut* au Spec, pavillon d'éducation communautaire, 1691, boul. Pie-IX, à 10 h. 255-2099.

Le Comité de logement Rosemont invite les personnes âgées qui consacrent à l'habitation une part importante de leur revenu à un programme Logirente. Ces rencontres auront lieu tous les jours à 10 h et à 13 h 30 les 29, 30 novembre et 1er et 2 décembre, au 5897, 3e avenue à Rosemont. 727-7878.

L'équipe de sexualité-planning du CLSC Longueuil-Ouest organise une soirée intitulée « L'éducation sexuelle des enfants, parlons-en ! ». Rendez-vous à 19 h 30 au 201, Curé-Poirier ouest. 651-9830.

Rencontre pédagogique intitulée « Procédés techniques pianistiques » à 19 h, à l'école de musique Vincent-d'Indy, 628, chemin de la Côte-Sainte-Catherine. 735-5261, poste 228 ou 229.

Conférence sur l'euthanasie donnée par M. Guy Druant, professeur d'éthique à la faculté de Théologie de l'U de M. à l'auditorium Rousselot de l'hôpital Notre-Dame, 1560, rue Sherbrooke est, à midi 30.

Collecte de sang de la Croix-Rouge, à Drummondville, Légion canadienne, rue Corrivreau, de 14 h 30 à 17 h et de 18 h 30 à 20 h 30; et à Montréal, édifice Sun-Life, 7e étage, 1155, rue Metcalfe, de 9 h à midi et de 13 h 30 à 20 h 30.

L'humanité pourrait-elle survivre à un conflit nucléaire majeur ?

WASHINGTON (AFP) — L'homme sapiens a-t-il ou non une chance de survivre à un conflit nucléaire majeur ? La communauté scientifique américaine est perplexe, au lendemain de la projection du film télévisé *The Day After* qui a bouleversé les États-Unis.

Deux écoles, en gros, s'affrontent: les pessimistes et les optimistes. À la tête des premiers, on trouve, notamment, l'astronome Carl Sagan, auteur de la célèbre série télévisée *Cosmos*, et le biologiste Paul Ehrlich, de l'Université de Stanford (Californie). Tous deux affirment qu'une guerre atomique entre les deux super-grands entraînerait la mort immédiate de 11 milliards d'individus. Un nombre égal de personnes seraient blessées mortellement, ajoutent-ils.

Sans lumière, sans chaleur (la température tomberait, selon Sagan et Ehrlich, en dessous de zéro degré centigrade), les survivants seraient condamnés à errer comme des zombies dans un monde de ténébères où toute forme de végétation aurait à jamais disparu. Surtout, ajoutent-ils, le niveau de radiations serait tel que les rescapés n'auraient virtuellement aucun espoir de survivre très longtemps.

Dans le meilleur des cas, estiment les pessimistes, les survivants de l'hémisphère Sud n'auront d'autre choix que d'attendre la pluie de radiations venue du Nord, comme les héros de *Sur la plage*, le roman de Nevil Shute.

En fait, concluent Sagan et Ehrlich, on ne peut exclure l'extinction de la race humaine, en cas de conflit nucléaire.